



VILLE DE
MARSEILLE

**POUR DES
ESPACES PUBLICS
MÉDITERRANÉENS
ACCUEILLANTS,
RÉSISTANTS
ET RÉSILIENTS
À MARSEILLE**

MARS 2025



VILLE DE
MARSEILLE

**Service des Autorisations d'urbanisme
de la Direction du Développement Urbain**

40, rue Fauchier
13002 - Marseille

Directrices de publication

Perrine PRIGENT
Candice MERCIER

Rédacteurs

Dorine CORNET - Agam
Sylvain MICHELON - Cerema
Frédérique REFFET - Cerema
Vincent TINET - Agam

Illustrations

Louise TUDELA - Agam

Mise en page

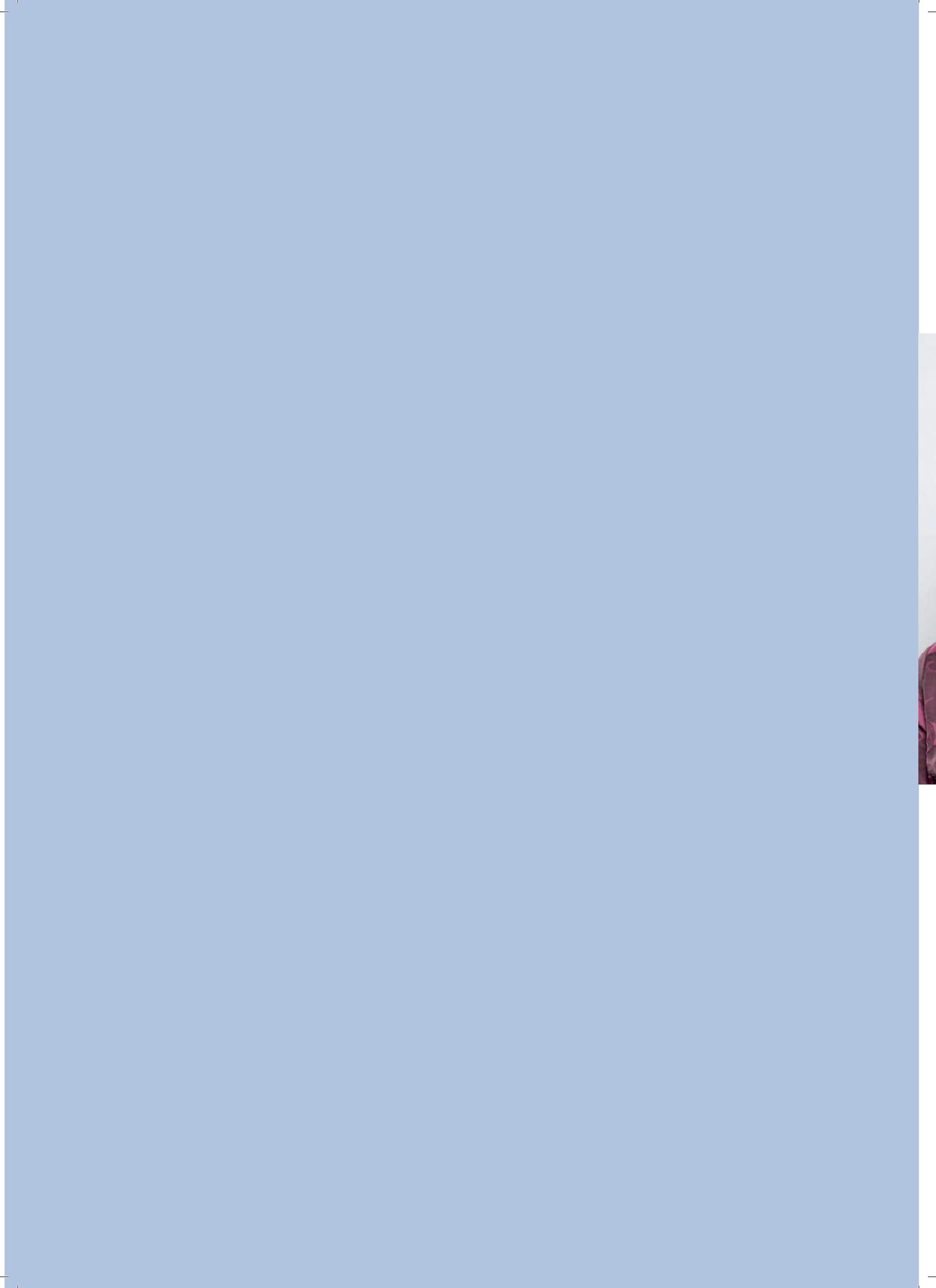
Pôle Production graphique - Agam

Réalisé en collaboration avec



SOMMAIRE

Éditorial	5
Avant-Propos	7
Propos préalables	9
Un document élaboré collectivement	11
Les principes et les préconisations.....	13
Aménager l'espace public par et pour les habitants	14
Quatre principes	15
L'hospitalité	16
La résilience et l'adaptabilité	18
Le rééquilibrage et l'apaisement.....	21
L'identité des lieux.....	22
Sept préconisations	25
Un espace de stimulation des sens invitant à flaner.....	26
Un espace d'apaisement et de gestion des flux	28
Un espace refuge face aux changements climatiques	30
Une mosaïque d'espaces en harmonie	32
Un espace d'inclusion, de convivialité et de festivité.....	32
Un espace sécurisé et propre	36
Un espace de polyvalence, de modularité et de flexibilité	38
Vers un guide de l'aménagement partagé.....	41
Le guide méthodologique.....	42
Écosystème des parties prenantes aux projets d'aménagements des espaces publics marseillais	44
Diagnostic des sept préconisations.....	46
Bibliographie.....	50



AVANT-PROPOS

La démarche que nous avons amorcée avec la publication d'un premier « Manifeste pour les espaces publics marseillais » en janvier 2024 semblait vertigineuse à son lancement, et constitue désormais une évidence.



Poser le constat sans fard d'un espace public marseillais souvent mal traité, objet d'un sous-investissement chronique plusieurs décennies durant, largement dédié à la voiture individuelle, n'offrant pas à notre territoire les conditions de sa résilience face au changement climatique, tout en promettant de lui redonner son rôle et sa valeur : le défi était de taille.

Nos objectifs étaient clairs : partager les ambitions de la Ville pour ses espaces publics, les complexités rencontrées, mettre en lumière nos forces et élaborer des méthodes plus inclusives pour réaliser les nécessaires transformations du territoire.

Nous ne serions pas parvenus à poser les jalons qui sont présentés dans cette version étoffée sans la large mobilisation qui a été la vôtre. Je tiens à remercier particulièrement l'Agam et le Cerema, mais aussi l'ensemble des participants à notre démarche. Nous disposons désormais d'éléments de méthode clairs et de perspectives ambitieuses mais bien accessibles pour le territoire que nous habitons et chérissons collectivement.

Les espaces publics sont une richesse partagée, une immense opportunité d'adresser à Marseille les enjeux de ce siècle et d'en conserver l'habitabilité. Je suis très fière de cette nouvelle version du Manifeste, tournée vers l'opérationnel et la mise en mouvement par l'exemple et la fourniture de clés méthodologiques. Les perspectives pour offrir aux Marseillaises et aux Marseillais les espaces publics qu'ils et elles méritent – hospitaliers, rééquilibrés, résilients et de qualité – s'ouvrent concrètement, et les lignes que nous traçons ici ensemble sont les fondements d'une action publique renouvelée et crédible.

Document vivant, le Manifeste pour les espaces publics reste évolutif et impulse une dynamique positive sur ce Bien Commun qu'est l'espace public.

Perrine PRIGENT

Adjointe au Maire de Marseille
en charge de la valorisation du patrimoine,
de l'amélioration des espaces publics,
de la place de l'eau dans la ville et de la ville résiliente



Imaginer les espaces publics ensemble / Place Sébastopol

PROPOS PRÉALABLES

Document cadre adopté en 2023 par la Ville de Marseille, le Manifeste “Pour des Espaces publics méditerranéens accueillants, résistants et résilients à Marseille” fixe le cap et la vision pour aménager les espaces publics et ainsi répondre aux défis sociaux, climatiques et environnementaux

La présente version du document marque une seconde étape dans la mise en œuvre du Manifeste. Il est l'aboutissement de plusieurs temps de travail avec des citoyens, des associations, des acteurs de la fabrique des espaces publics et des agents des services de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Il porte la volonté d'améliorer les processus de transformation de l'espace public, du diagnostic jusqu'à l'entretien et la gestion. Il pose les jalons pour asseoir un canevas méthodologique commun des espaces publics, apporter de la lisibilité à l'enchevêtrement des compétences, capitaliser sur des techniques et méthodes nouvelles, s'enrichir de bonnes idées testées par ailleurs, ou encore, s'accorder sur des méthodes d'animation et d'organisation de visites de terrain, au service de la qualité de chaque projet et de son adaptation au contexte dans lequel il s'inscrit.

Il se compose ainsi de deux parties :

- le **“quoi”** : approfondissement des principes du Manifeste à travers sept préconisations ;
- le **“comment”** : amorçage de processus méthodologiques de travail partagés entre les parties prenantes aux projets d'aménagement des espaces publics marseillais. Il met en œuvre la volonté de cohérence portée par le Manifeste.

Ce document, en s'appuyant sur les qualités du territoire et les espaces publics et expériences qualitatives existant à Marseille, permet désormais un changement d'échelle. En complément, des inspirations extérieures sont identifiées, afin de maintenir une "boucle d'amélioration" continue au service du caractère unique du territoire.

QU'EST-CE QU'UN ESPACE PUBLIC ?

Un espace public est une partie du domaine public non bâti, ouvert, affecté à une diversité d'usages et accessible à tous. Etant formé d'une propriété et d'une affectation (Merlin et Choay, 2010), le plus souvent gérée par une autorité publique qui en fixe les règles d'usage. Il constitue en cela un commun (Festa, 2018).

Il donne accès et s'articule avec des activités riveraines, résidentielles ou commerciales ou encore avec des équipements publics... L'espace étant par nature limité, cette diversité de besoins peut occasionner une concurrence voire des conflits d'usages.

À l'articulation des parcelles, bâties ou non, qui le jouxtent, il participe à des continuités à grande échelle (Fleurit et Frétigny, 2023) : flux et réseaux, paysage, patrimoine, végétal, biotope... Par son aménagement, il offre une pluralité d'opportunités d'adaptation au changement climatique, tout en enrayant son emballement.

L'espace public comprend l'essentiel de la voirie (mais pas la totalité, comme les autoroutes), mais aussi des espaces ouverts comme par exemple le bord de mer.



© Cerema

PARTICIPANTS AUX ATELIERS

Agence de l'eau	Envirobot BDM	Marseille en Transition
Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement	Euroméditerranée	Marseille Solutions
ALTERNATIBA	Fédération du Bâtiment 13	Marsmob
Andi AMO	Fédération Française du Paysage PACA CORSE	Natural solutions
Association Place aux piétons	Fédération Française de la Randonnée	Néo-éco
Association Mieux Vivre au Panier	France Nature Environnement	Ordre des architectes
Bureau d'Etudes ADRET	FPI	Régie de quartier Noailles-Belsunce
Bronzo Perazzo	FVD	Resilience Lab
Cabanon Vertical	Institut Méditerranéen de a biodiversité et d'écologie marine	Friche de la Belle-de-Mai
Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement	Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires	SERAMM
CBAMOP	INDIGGO	Société des Eaux de Marseille
Cité Fab	INGEROP	Société du canal de Provence
Club Immobilier Marseille Provence	Innovation Lab / La Plateforme	SPEM
Colib Avocats	Institut d'urbanisme et d'aménagement régional	Société Publique locale d'Aménagement d'intérêt national
Collectifs vélos en ville	Jeunes de l'immo	Syndicat des architectes
Compagnie des rêves urbains	La belle friche	TANGRAM
Conseil Français des Urbanistes	La Cloche	TRANS-FAIRE
Conseil Urbain	La Compagnie des rêves urbains	TRAVERSES
Cyclotopia	Laboratoire Mesopolhis - AMU	Union Départementale d'architecture et du patrimoine 13
Domene Scop	Le Sommer environnement	Urbaniste AMO
Droits du piéton	Léonard - Vinci	Ville de Marseille
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille	Les balades de Juliette	Villanova
Ecole Nationale Supérieure du Paysage	LICA	YADI AMO
Egis	Linkcity	60 Millions de Piétons
Eiffage	Métropole Aix-Marseille-Provence	Etat
Engie	MAP architecture	Comités d'Intérêt de Quartier
		ADEUS

UN DOCUMENT ÉLABORÉ COLLECTIVEMENT

La ville de Marseille a invité tous ceux qui contribuent à la conception, à la gestion et l'entretien des espaces publics à participer à une démarche collaborative afin de donner du corps aux principes du Manifeste, et d'améliorer les modes de faire et de gérer ces espaces. L'organisation et l'animation de cette démarche ont été confiées à l'Agam et au Cerema.

Elle a mobilisé au total plus de 150 personnes, 85 structures et a été organisée au rythme des 4 temps suivants :

- **séminaire de lancement le 17 septembre 2024** (100 personnes), en présence d'élus Marseillais et métropolitains, ainsi que d'un grand témoin : Franck Boutte - Grand Prix National de l'Urbanisme 2022 ;
- **premier atelier le 1^{er} octobre 2024 à l'IMVT** (70 participants), pour la coélaboration de visions partagées autour des principes du manifeste, mobilisant le sensible et le rêve ;
- **second atelier, le 15 octobre 2024** (80 participants), attelé à la traduction concrète des principes du manifeste sur des projets fictifs d'aménagement de rues « types » inspirées du tissu marseillais ;
- **réunion de travail technique, le 19 décembre 2024** (20 agents de la Ville et de la Métropole), structurée en deux phases pour restituer les enseignements des deux premiers ateliers aux agents et faire émerger les enjeux et difficultés de terrain avant de travailler collectivement sur le prototypage d'actions préalable à la construction de la méthodologie partagée pour intégrer les principes du manifeste.

La Ville a accordé une grande importance au travail de co-construction, qui s'est révélé fructueux et a permis de :

- **projeter la traduction concrète des principes du manifeste** via des préconisations d'aménagement dans les espaces publics existants et à venir ;
- **questionner les méthodes d'élaboration** des projets urbains et d'aménagement ;
- **amorcer une communauté d'acteurs autour du renouveau de la fabrique et la gestion des espaces publics** et se construire une culture commune autour des transformations urbaines.

Ces temps de travail ont mobilisé des méthodes d'intelligence collective favorisant la coopération, l'identification d'opportunités nouvelles (ouverture du champ des possibles) et la contribution au service du bien commun.



LES PRINCIPES ET LES PRÉCONISATIONS

AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS PAR ET POUR LES HABITANTS

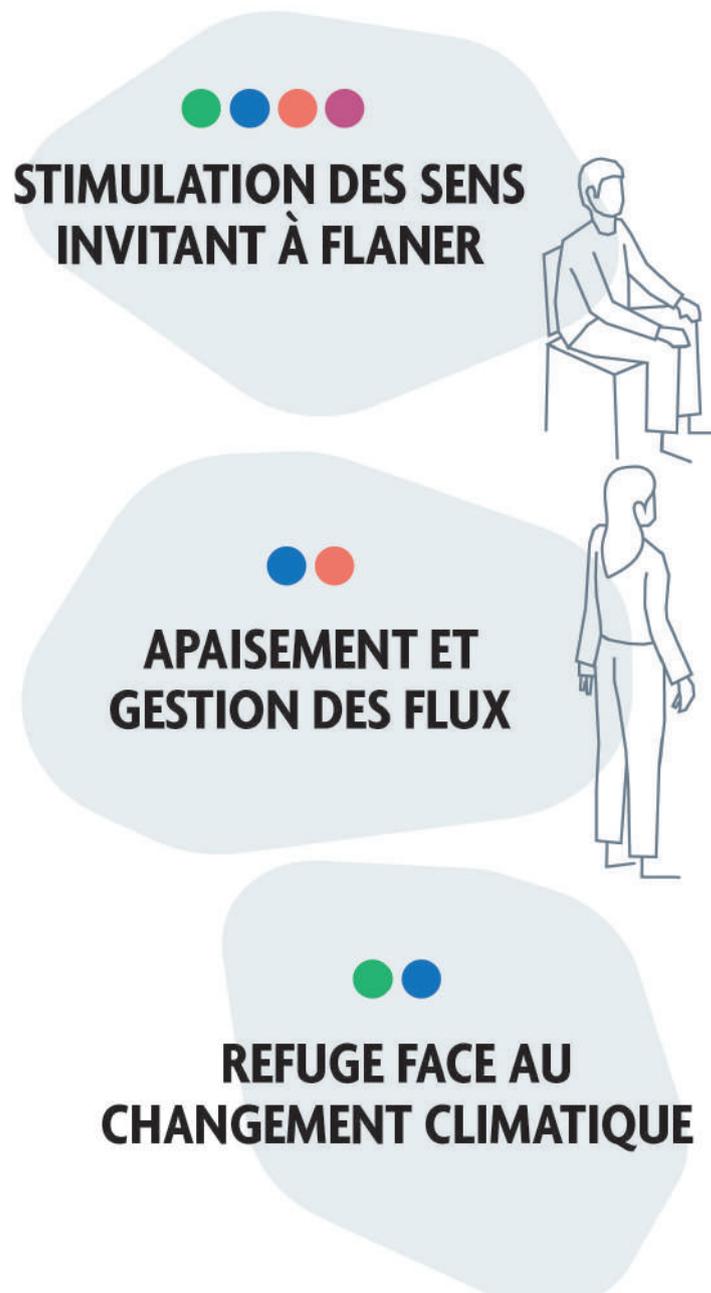
QUATRE PRINCIPES

Le Manifeste des espaces publics marseillais s'appuie sur quatre principes pour que tout usager puisse se sentir accueilli avec **hospitalité**, autour de marqueurs et d'héritages patrimoniaux et environnementaux qui forment une identité spatiale fédératrice. Demain, ces espaces se voudront **rééquilibrés** et apaisés et auront été conçus sur la base de processus de décision plus ouverts et participatifs. Ils pourront incarner des «sas» ou des espaces «refuge» **résilients** face au changement climatique.

Un cinquième principe a été identifié par le manifeste, portant l'ambition de la mise en cohérence des interventions et d'organisation des acteurs. À cette fin, il s'agit de révolutionner les méthodes de travail, aussi bien entre collectivités locales qu'avec toutes les parties prenantes. La seconde partie de ce document est consacrée à clarifier les compétences de tous les acteurs publics, à décrire un nouveau processus de transformation de l'espace, avec des propositions spécifiques pour améliorer les diagnostics.

SEPT PRÉCONISATIONS

Les ateliers de travail ont permis de dégager sept préconisations d'aménagement déclinant et s'inscrivant dans les principes du Manifeste. Ces préconisations sont ici exposées à travers plusieurs médiums : des insertions graphiques dans un espace public archétypal marseillais, des liens vers des références techniques, des exemples illustrés d'expérimentations et «bonnes pratiques». Ces ressources ne sont pas figées et pourront évoluer au gré des évolutions sociales, culturelles, réglementaires, techniques... qui influenceront demain les espaces publics.



STIMULATION DES SENS
INVITANT À FLANER

APAISEMENT ET
GESTION DES FLUX

REFUGE FACE AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE

PRINCIPE DE :

RÉSILIENCE



HOSPITALITÉ



RÉÉQUILIBRAGE



IDENTITÉ DES LIEUX




**POLYVALENCE,
MODULARITÉ ET
FLEXIBILITÉ**


**SÉCURITÉ,
PROPRETÉ**


**INCLUSION,
CONVIVALITÉ ET
FESTIVITÉ**

**MOSAÏQUE D'ESPACES
EN HARMONIE**

INFOGRAPHIE © agAM MARS 2025



La fraîcheur, le repos, pour des espaces hospitaliers / Vieux-port

© Anthony Carayol - Ville de Marseille



PRINCIPE D'AMÉNAGEMENTS **L'HOSPITALITÉ**

Penser l'hospitalité dans l'espace public implique d'aborder son aménagement autour de la notion de soin, donc à la croisée des questions d'accessibilité, d'apaisement, d'appropriation et d'accueil pour toutes et tous, sans distinction d'âge, de capacité à se déplacer, par-delà l'origine ethnique ou la catégorie socioprofessionnelle.

Ouvrir les portes de la ville aux plus jeunes contribue également à la pédagogie du vivre ensemble, la santé publique et à la citoyenneté, en particulier dans un contexte où leur présence dans l'espace public tend à diminuer (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, 2024). Pourtant, la participation des jeunes à l'expérience urbaine favorise leur socialisation par l'apprentissage des règles et normes qui favorisent les relations sociales apaisées. Un espace public accueillant, où il fait « bon vivre », contribue à contre-carrer une sédentarité croissante et délétère sur la santé physique et mentale. Enfin, participer à la vie publique est un gage d'autonomie et d'épanouisse-

ment pour les jeunes générations qui formeront les citoyens actifs de demain.

Les conditions d'accueil des seniors (65 ans et +) représentent un enjeu particulier pour le territoire en raison de leur surreprésentation dans la population totale (24,9% de la population marseillaise en 2021 selon l'Insee) comparativement à la moyenne des autres grandes villes françaises (23% pour Paris et 18,9% pour Lyon) et du vieillissement attendu dans les décennies à venir. Garantir la continuité des cheminements et des parcours, pratiques, dénués d'interruptions diverses, c'est permettre de rester autonome plus longtemps et de prendre part à la vie urbaine et sociale.

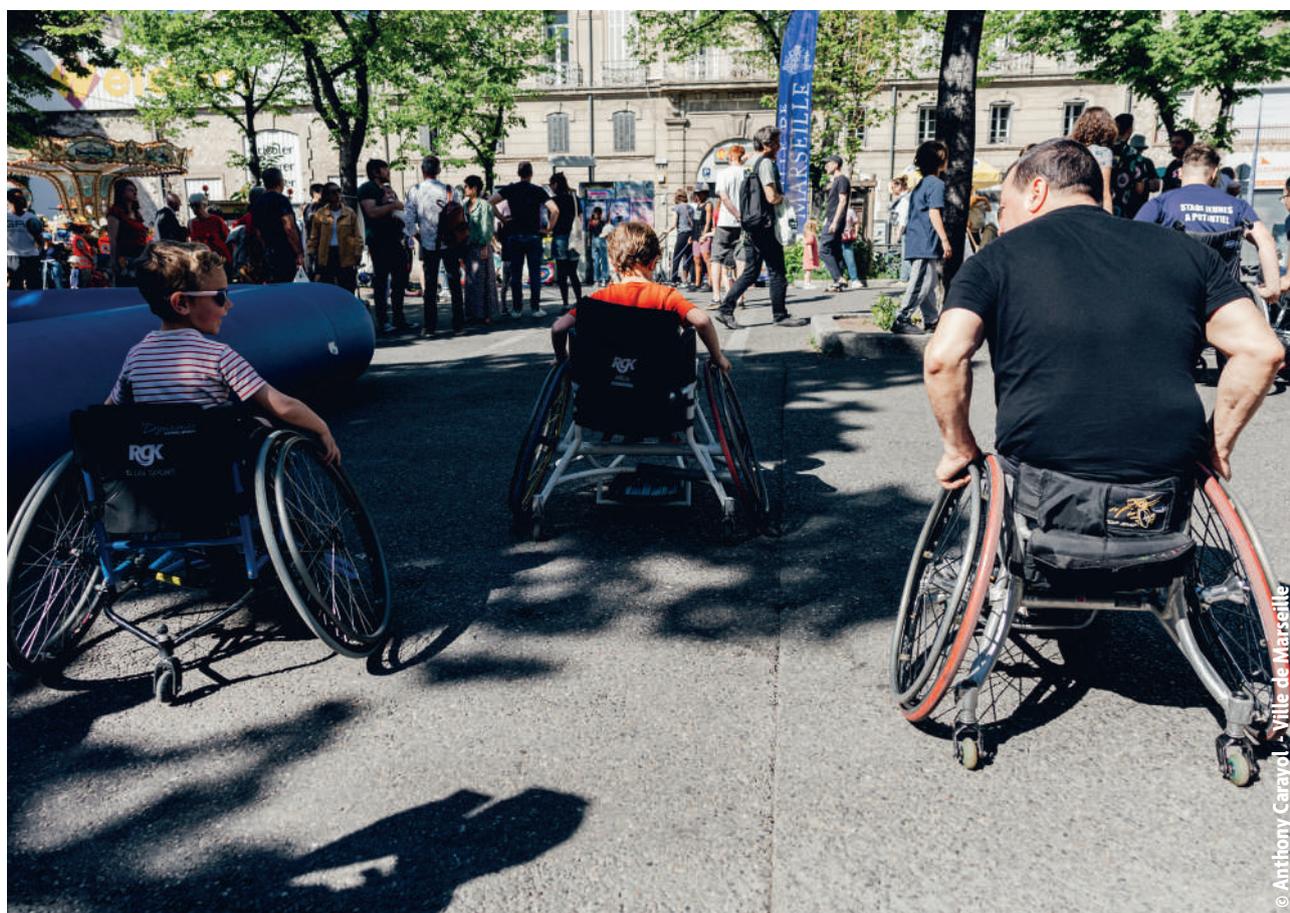
Aménager l'espace pour les seniors, c'est aussi favoriser l'inclusion pour tous, et pour des raisons proches, aux personnes en situation de handicap ou à tous ceux dont l'état de santé nécessitant un accompagnement et des aménagements spécifiques.

Améliorer l'hospitalité dans l'espace public implique de porter une même attention à chacun, à l'aune des valeurs d'équité et de justice sociale. Cet enjeu interpelle sur les problématiques de «privatisation» d'espaces au profit de certains usages et usagers. Une gamme variée de lieux publics – semi-publics, privés délimités, mais suffisamment ouverts, flexibles et articulés – garantit une continuité des parcours et de juste partage de l'espace public. Alors l'espace pourra être réenchanté et réapproprié pour devenir le socle de la convivialité, de festivité ou de repos, en adéquation avec les attentes des usagers et les temporalités qui les rythment.

Penser le devenir de ces espaces revient également à s'interroger sur leurs conditions de transition juste et de l'engagement citoyen. Celui-ci se conçoit comme un droit à prendre part au devenir du «commun» qu'incarne l'espace public.

Il peut se réaliser en amont ou en aval des projets, à travers un ensemble d'outils de consultation, de concertation, de co-construction, et dans la gestion des usages (animation participative, médiation, incitations...).

L'hospitalité implique également de créer les conditions favorables à la déambulation, à travers des cheminements ponctués d'agréments de confort tels que des points d'assise pour se reposer, d'eau pour se désaltérer, d'ombrage pour s'abriter du soleil en cas de forte chaleur, ou encore de toilettes publiques. La végétalisation, adaptée au contexte urbain et paysager, a pour vertu d'offrir des espaces ombragés, d'abaisser la température en ville, de capter des émissions de carbone et polluants atmosphériques ou encore d'atténuer le volume sonore en ville. Elle contribue ainsi à créer des conditions favorables à la déambulation ou à la flânerie sans danger pour la santé.



Un espace bien pensé pour les besoins de chacun bénéficie à tous / Place Sébastopol



Des rues végétales par et pour les habitants / Rue Châteauredon

© Christophe Trinquier - Agam



PRINCIPE D'AMÉNAGEMENTS

LA RÉSILIENCE ET L'ADAPTABILITÉ

Le territoire marseillais est affecté et exposé aux évolutions du climat en raison du chevauchement de plusieurs facteurs d'origine naturelle (épisodes de vent sec, durée d'ensoleillement élevée, contrastes terre/mer à l'origine de brises thermiques) et anthropique (étalement et densité urbaine...), présence d'industrie et activités économiques, trafic et réseaux denses, urbanisation croissante notamment en bordure de littoral. Penser à leur devenir implique alors de s'intéresser aux facteurs d'atténuation mais également d'adaptation au changement climatique.

La hausse des températures attendue promet d'être particulièrement sévère en Méditerranée. Les projections climatiques multi-modèles, produites via le programme européen *Coordination Regional*

Downscaling Experiment (Euro-Cordex) anticipent, à ce titre, une hausse des températures sur l'ensemble du territoire métropolitain de près de 3°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Face aux incertitudes pesant sur l'ampleur de ce changement, agir sur l'espace public doit alors, par un principe de précaution, œuvrer à réduire notre exposition par anticipation des conséquences de ce changement : canicules, inondations, tempêtes... Sa conception et gestion s'efforceront, dans cette perspective, d'améliorer le confort climatique (dimension/orientation des rues, revêtement et couverture des surfaces...), en limitant notamment les effets d'Ilots de Chaleur Urbain (ICU), ou encore en permettant d'affronter les aléas et autres perturbations.

Si la conception et les matériaux peuvent fournir une réponse à l'impératif d'adaptation, les différents services écosystémiques du végétal augmentent effectivement les capacités de résilience du système urbain. L'ombrage, l'interception et la réflexion de certains rayons solaires ou encore l'effet brumisateur offert par l'évapotranspiration combattent l'effet d'ICU. La perméabilité des sols et le végétal facilitent, de manière frugale, l'infiltration des eaux de pluies.

Toutefois, implanter du végétal n'est pas toujours possible, ou pertinent, pour son épanouissement : qualité des sols, compatibilité avec le bâti riverain, largeur de la voie... Des parcours ombragés peuvent alors mailler l'espace urbain en mêlant du végétal et du mobilier urbain (arcades, treillis, pergolas, passages...). En outre, les cheminements devront intégrer des points de distribution et d'accès à des sources d'eau potable pour répondre aux besoins essentiels des habitants et visiteurs.

Les flux d'air doivent être intégrés à la conception des espaces publics pour faciliter la ventilation, notamment en période de forte chaleur ou de pollution de l'air, tout en limitant la pénétration des vents les plus violents et froids, en provenance du nord/nord-ouest (Mistral et Tramontane), durant les périodes les plus froides de l'année.

Par analogie avec la rénovation du bâti, il s'agit désormais de prévoir l'adaptation des espaces publics au confort d'été ou d'hiver.

Ces conditions rassemblées répondent ainsi au souhait du plus grand nombre de bénéficier d'espaces dits refuges permettant de s'asseoir, s'allonger, se reposer, discuter, jouer ou encore pratiquer une activité sportive.



Se rafraîchir en ville grâce aux fontaines / Cours Julien

© Christophe Trinquier - Agam



Imaginer, parfois, la ville sans voiture / Chemin des Goudes



Classée 63^e ville mondiale la plus embouteillée dans le classement de TomTom en 2025, Marseille connaît une congestion routière qui génère et crée les conditions d'une accumulation d'externalités négatives diverses (pollutions atmosphériques, sonores, visuelles, accidentologie...).

Même si la place de la voiture tend à diminuer progressivement sous l'effet du développement de solutions alternatives (transports en communs, vélos...), cette tendance est insuffisante par défaut d'une offre développée en transports. Or, proposer une alternative au tout voiture nécessite de faire de la place avec de véritables sites propres pour les tramway, bus ou vélos.

Ainsi, entre 2009 et 2019, l'Enquête Mobilité rapporte une décrue de la part du nombre de déplacements réalisés en voiture à Marseille de 4 points, passant de 44 % à 40 %, pendant que la marche et les transports en commun enregistrent des hausses de 2 points (passant de 37 % à 39 %) et de 3 points (passant de 14 % à 17 %) respectivement. Le vélo, qui manque encore d'infrastructures dédiées ou a minima sécurisant la pratique, connaît un gain de popularité grâce notamment à la progression multipliée par deux du nombre de kilomètres de linéaires aménagés, passant de 20 km en 2019 à plus 40 km en 2024. Entre 2023 et 2024, à Marseille, le nombre de cyclistes est en hausse d'environ 8 % (source : suivi du Plan de Mobilité).

La place de la voiture demeure encore à Marseille un enjeu majeur d'encombrement de l'espace public en raison de la place qu'elle occupe sur les espaces de stationnement. Rééquilibrer la place de l'automobile consiste donc à accompagner un changement de mode par une nouvelle distribution des surfaces dédiées à la circulation et de stationnement pour ainsi contribuer à un apaisement de l'espace public.

Ce rééquilibrage est d'autant plus nécessaire que les alternatives nécessitent des affectations d'espaces conséquentes et indispensables pour développer les mobilités alternatives : tramway, site propre pour les bus, trottoirs et passages piétons, aménagements cyclables...

Confrontée à la pénurie et aux coûts élevés du foncier en zones urbaines denses, la réflexion sur l'espace public se doit de tenir compte des usages et mobilités spécifiques nécessaires à leur vitalité : livraisons, taxis, autopartage, stationnements vélocargos... A ce titre, les acteurs de la logistique urbaine s'orientent vers une approche plus dynamique et partagée de l'utilisation des Espaces de Logistique Urbaine (ELU).

Rééquilibrer et apaiser, c'est donc accompagner un changement des habitudes, dont le bénéfice est certes partagé, mais pour lequel l'effort est réel pour un grand nombre. Il est donc indispensable que le processus de transformation de l'espace s'enrichisse de l'écoute, de l'accompagnement et de la médiation. Ce processus peut aussi être plus souple, ouvert et itératif, et ainsi évoluer en fonction des changements d'habitudes.

Dans ces démarches itératives, l'évaluation et le suivi des expérimentations appellent à revoir le caractère figé et linéaire des processus traditionnels de fabrication des espaces publics pour tendre vers plus de flexibilité et d'amélioration continue des dispositifs et services. À ce titre, l'urbanisme tactique fournit un ensemble de techniques inspirantes de fabrication itératives et participatives de l'espace urbain (Institut Paris Région et Ademe, 2024). Avant la pérennisation éventuelle du projet, les usagers s'acculturent, testent, font évoluer le projet pour offrir une réponse au plus proche des besoins. Ainsi, une piste cyclable expérimentale, réalisée à moindre coût grâce à de la peinture, pourra être redimensionnée pour convenir à la réalité de sa fréquentation ou pour mieux l'intégrer au maillage du réseau existant, avant d'être pérennisée et de faire l'objet d'un aménagement plus coûteux.

À Marseille, le tissu urbain dense appelle également à questionner les possibilités de mutabilité, de multifonctionnalité ou de répartition coordonnée des affectations d'usages pour que l'espace public soit en capacité d'accueillir aussi bien des loisirs sportifs et culturels, que des lieux de repos ou de flânerie, ou encore de restauration...



Se retrouver sur la place du quartier / Place des Pistoles



PRINCIPE D'AMÉNAGEMENTS **L'IDENTITÉ DES LIEUX**

Peut-être plus qu'ailleurs, l'identité marseillaise s'exprime et se retrouve dans ses espaces publics. De La Canebière ou du Vieux-Port, mondialement connus, aux villages de Saint-Antoine ou des Goudes. Avec plus de 3 000 heures de soleil par an, les Marseillaises et les Marseillais se retrouvent dehors, avant un match autour du Stade Vélodrome, avec des ami.e.s en terrasse à l'Escale Borély, ou en famille à la plage de Corbières. L'espace public marseillais, c'est aussi bien les grandes fêtes au J4 que l'animation commerciale de Noailles ou s'asseoir pour manger une glace à l'espace Mistral à l'Estaque.

L'espace public, emblématique ou quotidien, est le réceptacle et le facilitateur de ces moments de rassemblement, de ces souvenirs partagés.

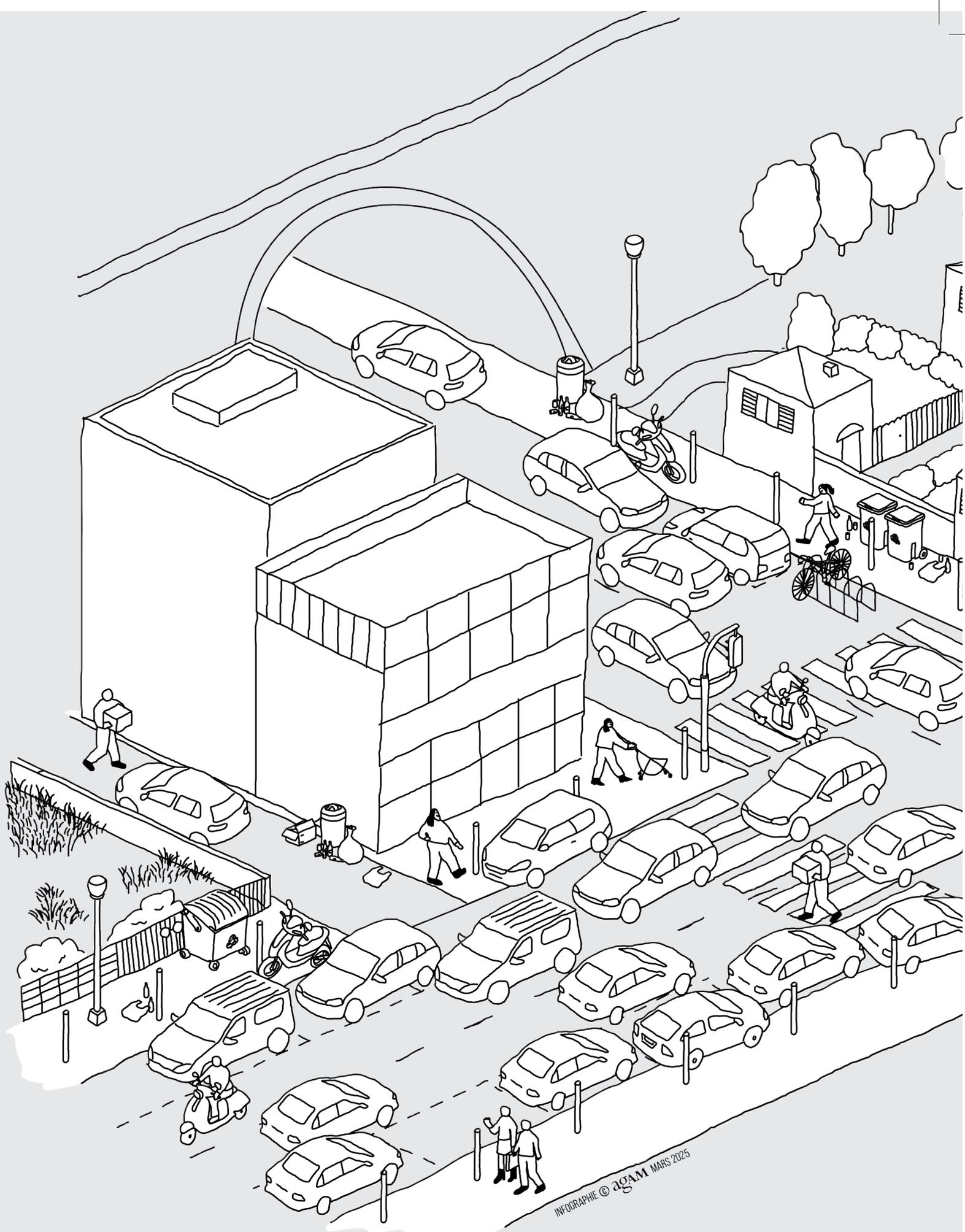
De la même manière que l'identité marseillaise est à la fois riche de ses diversités, et en même temps unique et fière, il s'agit d'aménager ses espaces publics respectant l'identité du lieu tout en recherchant une qualité et une cohérence commune à l'échelle de la Ville.



© Christophe Trinquier - Agam

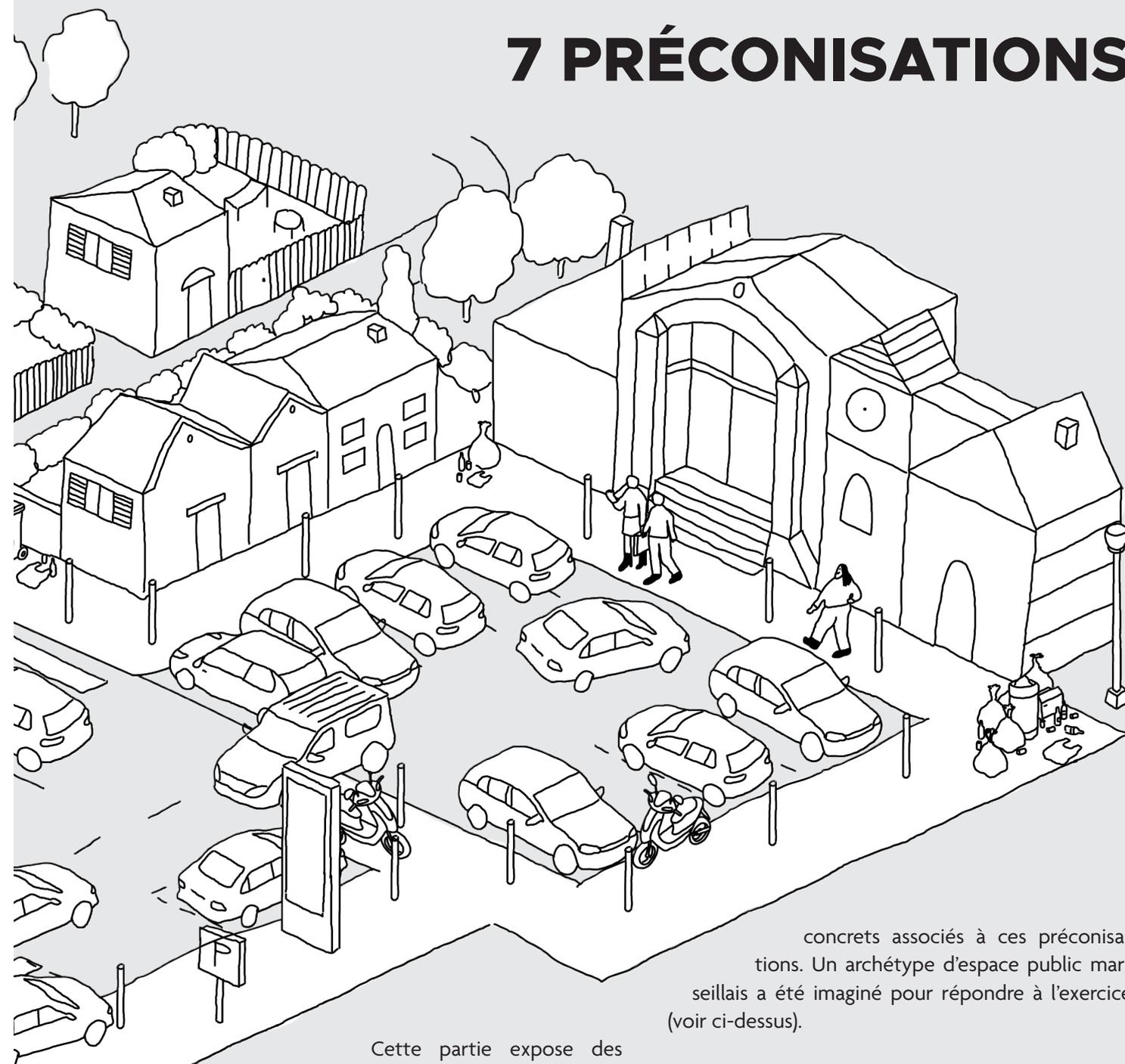
Chaque espace public marseillais mérite de respecter et de mettre en valeur l'esprit du lieu, chacun ayant un contexte et un programme unique. Il peut mettre en valeur des éléments historiques ou patrimoniaux particuliers, ou s'inscrire de manière unique dans le paysage. L'histoire, la mémoire de l'Estaque ne sont pas celles de Malmousque. Le contexte change entre la place des Héros à Château-Gombert et la place Caire à Saint-Barnabé. L'aménagement urbain doit s'adapter aux spécificités des plages Borély et au Bain des Dames.

Cette recherche de cohérence à l'échelle de la Ville doit se renforcer à travers le tissage de liens ou d'une trame commune, du Nord au Sud, des lieux emblématiques du centre-ville aux places et rues des quartiers périphériques. Cette trame peut ainsi s'appuyer sur des récurrences symboliques, des éléments d'aménagement ou encore des points de structure évocateurs d'une certaine appartenance au territoire marseillais. Cette ambition de cohérence suppose alors d'accorder un même traitement et une attention similaire à chaque projet pour apporter un même niveau d'exigence de qualité urbaine, quels que soient les quartiers et leurs habitants : choix des matériaux, du mobilier urbain, scénographie...



INFOGRAPHIE © **agAM** MARS 2025

7 PRÉCONISATIONS



Cette partie expose des attentes et propose des voies d'amélioration à traiter en priorité pour mettre en application les principes du manifeste.

Ces préconisations d'aménagement émanent d'un travail collaboratif conduit avec des participants issus d'horizons divers au cours des ateliers d'idéation et de prototypage. **Des verbatims, tirés de ces ateliers sont rapportés et figurent entre "(...)"**.

Chacune des sept préconisations du manifeste est décrite à travers un ensemble d'éléments d'aménagements. Pour donner à voir leur traduction spatiale, des mises en situation illustrent les aménagements

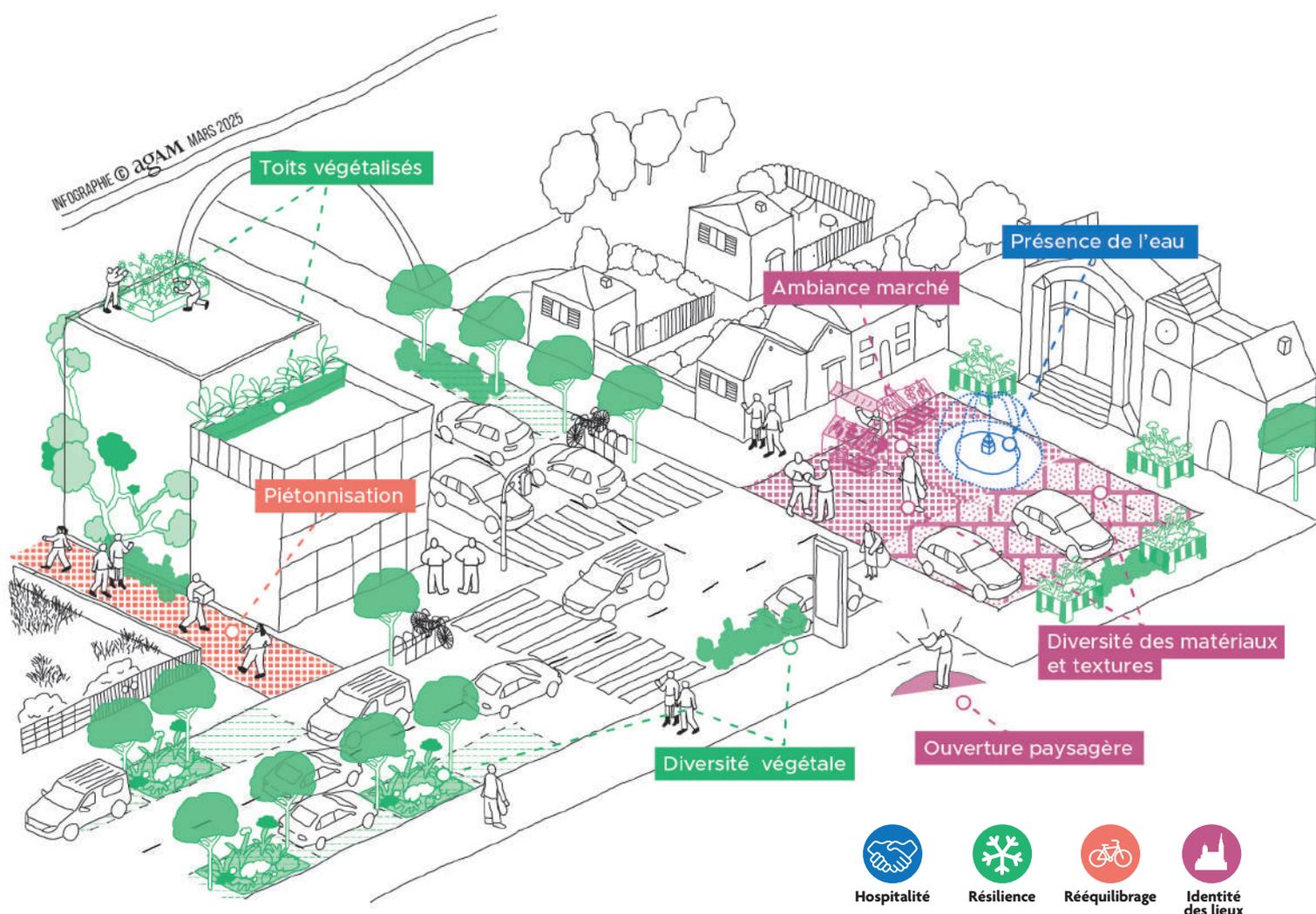
concrets associés à ces préconisations. Un archétype d'espace public marseillais a été imaginé pour répondre à l'exercice (voir ci-dessus).

À chaque préconisation, une première liste de sources d'inspirations externes (guide, fiche technique, études et cas pratiques) est proposée. Elles sont parfois présentes sur le territoire marseillais. Ces références n'ont pas vocation à être exhaustives, mais amorcent un travail plus large de capitalisation à enrichir et actualiser collectivement..

Pour introduire le propos, un court texte propose une mise en contexte des enjeux auxquels se raccroche la Préconisation, rappelle les ambitions de la Ville sur ce sujet et introduit les références et exemples bibliographiques qui sont joints pour permettre au lecteur d'aller plus loin.

UN ESPACE DE STIMULATION DES SENS INVITANT À FLANER

Différents leviers sont ici proposés pour améliorer le cadre de vie, inviter à la déambulation et encourager les mobilités douces au bénéfice de la santé physique, mentale et du bien-être en ville. Ces leviers créent des ambiances bucoliques par la valorisation des aménités urbaines sensibles au moyen du végétal, de matériaux et textures de qualité, de mises en lumière justement orchestrées, ou encore de scénographies et mises en scène artistiques et graphiques.



L'élément naturel peut améliorer le cadre de vie et en ça, favoriser un attachement au lieu, améliorer la santé physique et mentale



EXEMPLES DE PROJETS DÉJÀ MIS EN ŒUVRE

RUE COMMUNE

Rue commune, une démarche de l'ADEME avec F. Boutté, Richez et A. et Léonard, propose une méthodologie de co-conception contextualisée entre les porteurs de projet, les usagers finaux et les gestionnaires. Elle se décline en 4 étapes (préparer, comprendre, organiser et agir) et 3 leviers (échelle, temporalités, composantes matérielles et immatérielles) pour identifier les enjeux sur lesquels la ville doit agir. Cinq thématiques d'études sont priorisées : résilience des territoires, nouvelles mobilités urbaines, ville « post carbone » et usages « post covid », projet urbain par les communs.



PROJET ARDEM

SÉLECTION DE VÉGÉTAUX ADAPTÉS AU CLIMAT MÉDITERRANÉEN

Le projet ARDEM fournit une base de données de végétaux adaptés au lieu d'implantation. Pour la constitution de cette base, le groupe de travail, composé de représentants de collectivités, de paysagistes, de formateurs de l'établissement Vert d'Azur d'Antibes, de scientifiques d'INRAE, a croisé 127 champs organisés en 17 catégories dont la répartition géographique de l'espèce, la morphologie, la phénologie, les traits d'histoire de vie, les facteurs climatiques, le sol et système racinaire, les risques...

VÉGÉTALISER LA VILLE EN VALORISANT LES SURFACES DE TROTTOIR SANS USAGE

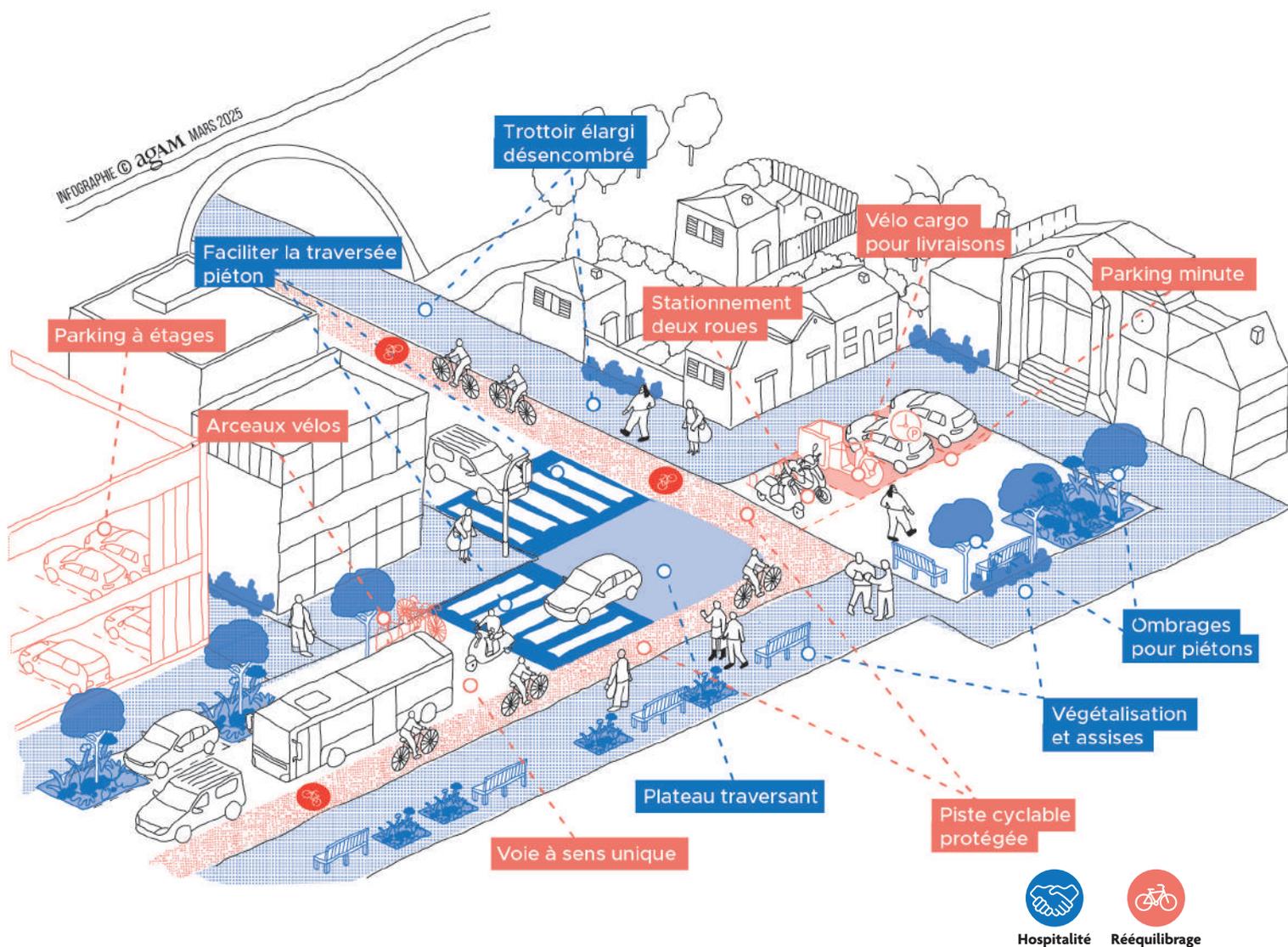
BRIGNOLES

Quand les trottoirs accueillent un alignement d'arbres ou de mobiliers urbains (mas d'éclairage, panneaux...), les espaces interstitiels offrent d'autres opportunités de végétalisation ou de désimperméabilisation des rues. Ces espaces n'entravent pas les cheminements piétons et leur sol n'est pas contraint par des réseaux. De nombreuses villes les valorisent, que ce soit pour la fraîcheur, issue de l'évapo-transpiration, ou l'apport de biodiversité ou encore l'amélioration du cadre de vie.



UN ESPACE D'APAISEMENT ET DE GESTION DES FLUX

Pour un apaisement de l'espace public marseillais, des priorités d'actions sont ici illustrées, assorties de références bibliographiques et exemples inspirants tels que la mise à sens unique de la voirie, la généralisation des pistes cyclables, l'intégration de zones de rencontre, la conversion d'une partie de l'espace de stationnement pour servir l'accueil d'autres usages, la gestion améliorée de la logistique...



“

Un espace public apaisé est libéré de l'envahissement par les voitures, au bénéfice des piétons, des cyclistes et également des autres modes de transport

”

EXEMPLES DE PROJETS DÉJÀ MIS EN ŒUVRE

LA LOGISTIQUE URBAINE DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE (PLUB) DE LA VILLE DE PARIS

Le PLUB va instaurer de nouvelles directives pour les futures activités de logistique urbaine. Ces activités se concentreront dans des périmètres spécifiquement dédiés à la logistique, appelés « Périmètres de Localisation Logistique » (PLoc). Actuellement au nombre de 60, ils passeront à plus de 100 dans le cadre du PLUB. En réponse aux difficultés rencontrées pour disposer d'ELU, la création d'aires de transbordement dédiées est également à l'étude afin d'améliorer le maillage et la coordination des « ruptures de charges ».



© Pexels - Ad Thiry

agence des
→ MOBILITES



APAIER PAR LA DIMINUTION DE LA VITESSE AUTOMOBILE

La Métropole de Lyon a engagé, avec les communes volontaires, la diminution de la vitesse automobile : « la Ville 30 ». Elle développe les zones 30 et diminue la vitesse à 30km/h sur tout ou partie d'une commune, certains axes restant à 50. Cette action permet de diminuer fortement le nombre et les conséquences des accidents et renforce l'attractivité du vélo et des transports publics.

PLAN DE CIRCULATION CONSTITUÉ DES MAILLES APAISÉES À BRUXELLES

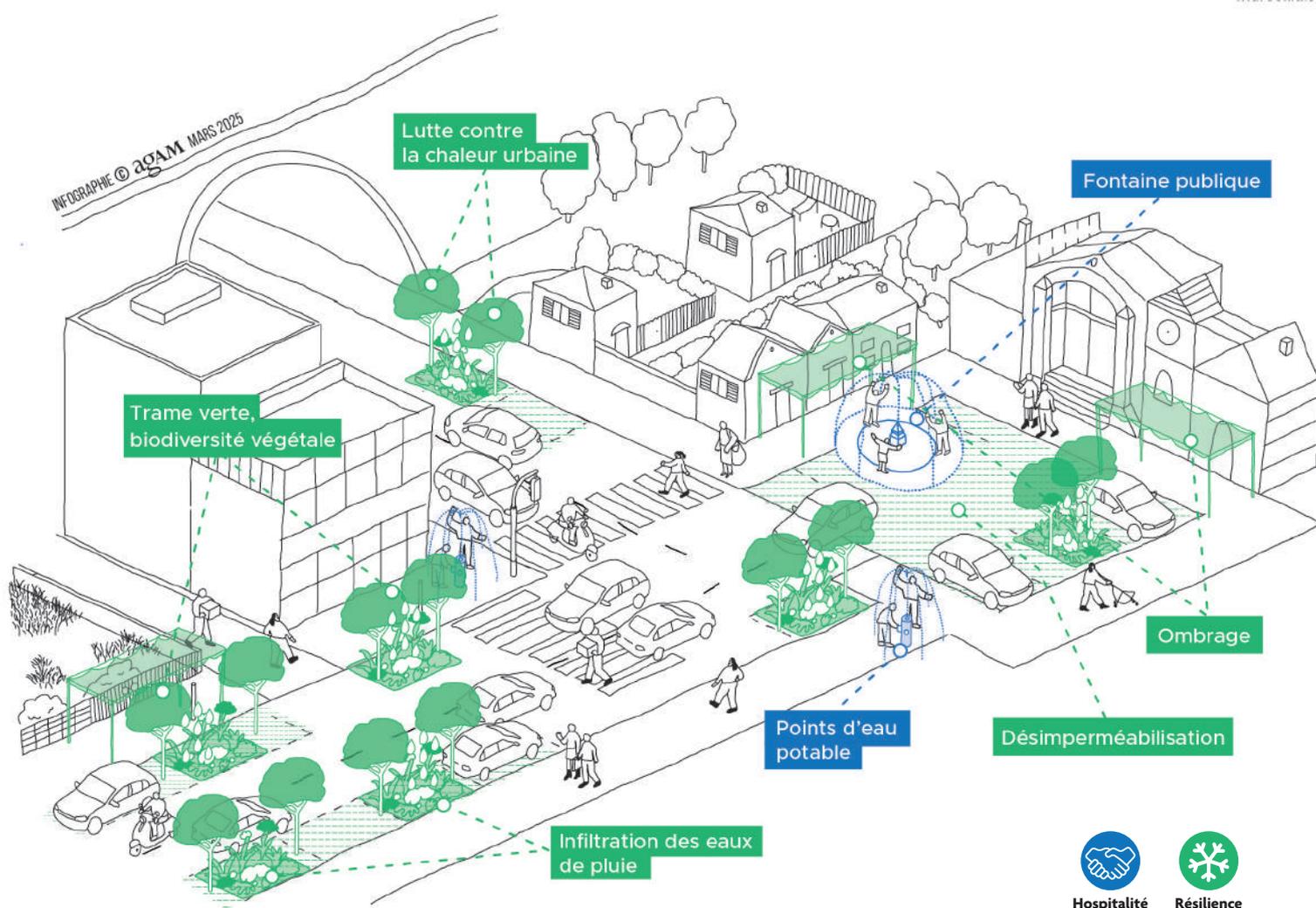
Pour des quartiers apaisés, développant les modes actifs tout en garantissant leur accessibilité par les autres modes, le schéma des mobilités « GoodMove » met en œuvre un plan de circulation stratégique qui supprime notamment les trafics de transit au sein des quartiers. C'est en fermant à la circulation quelques sections seulement au sein des mailles de quartiers, et en orientant le stationnement vers les parkings, que des espaces publics de convivialité ont pu émerger.



© Bruxelles Mobilité

UN ESPACE REFUGE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Différents leviers sont ici présentés afin d'améliorer l'adaptation de l'espace public aux effets du changement climatique (augmentation de la température et des épisodes caniculaires, incendies, élévation du niveau de la mer...). Parmi les exemples (désimperméabilisation des sols, végétalisation, gestion des eaux pluviales, continuités d'ombrage...), figure, en l'occurrence, un référentiel méthodologique de transferts de connaissances entre la sphère académique et opérationnelle.



“

Un espace résilient est un espace où on peut y trouver refuge en cas de forte chaleur et une alternative pour surmonter les inégalités de vétusté des logements

”

EXEMPLES DE PROJETS DÉJÀ MIS EN ŒUVRE

PROJET ISSU

Le projet National ISSU (2024-2028) mêle des recherches et développements collaboratifs issus d'organismes publics et privés du secteur de l'aménagement pour progresser dans les méthodes et solutions d'adaptation au changement climatique des espaces publics. Pour que les résultats de laboratoire imprègnent les réflexes d'élaboration et de réalisation des projets, les verrous sur lesquels le secteur opérationnel se heurte sont identifiés et des outils sont déployés pour les surmonter (évaluations multicritères comparatives, protocoles de caractérisation partagés...).



L'ESPLANADE RIF VACHET, À VOREPPE : UN PARKING OU BASSIN D'ORAGE

L'esplanade est un grand bassin d'orage stockant les eaux pluviales du bassin versant amont, aménagé en parkings et parcours piétons végétalisés reliant les habitations et équipements sportifs en 3 zones étagées :

- un bassin central en eau, zone de biodiversité (périodicité des eaux pluviales : annuelle)
- un bassin de rétention - infiltration sec, qui peut être aussi un parking (périodicité ≤ 10 ans)
- un bassin de rétention sec, qui est un parking désimperméabilisé (périodicité de 10 à 20 ans)

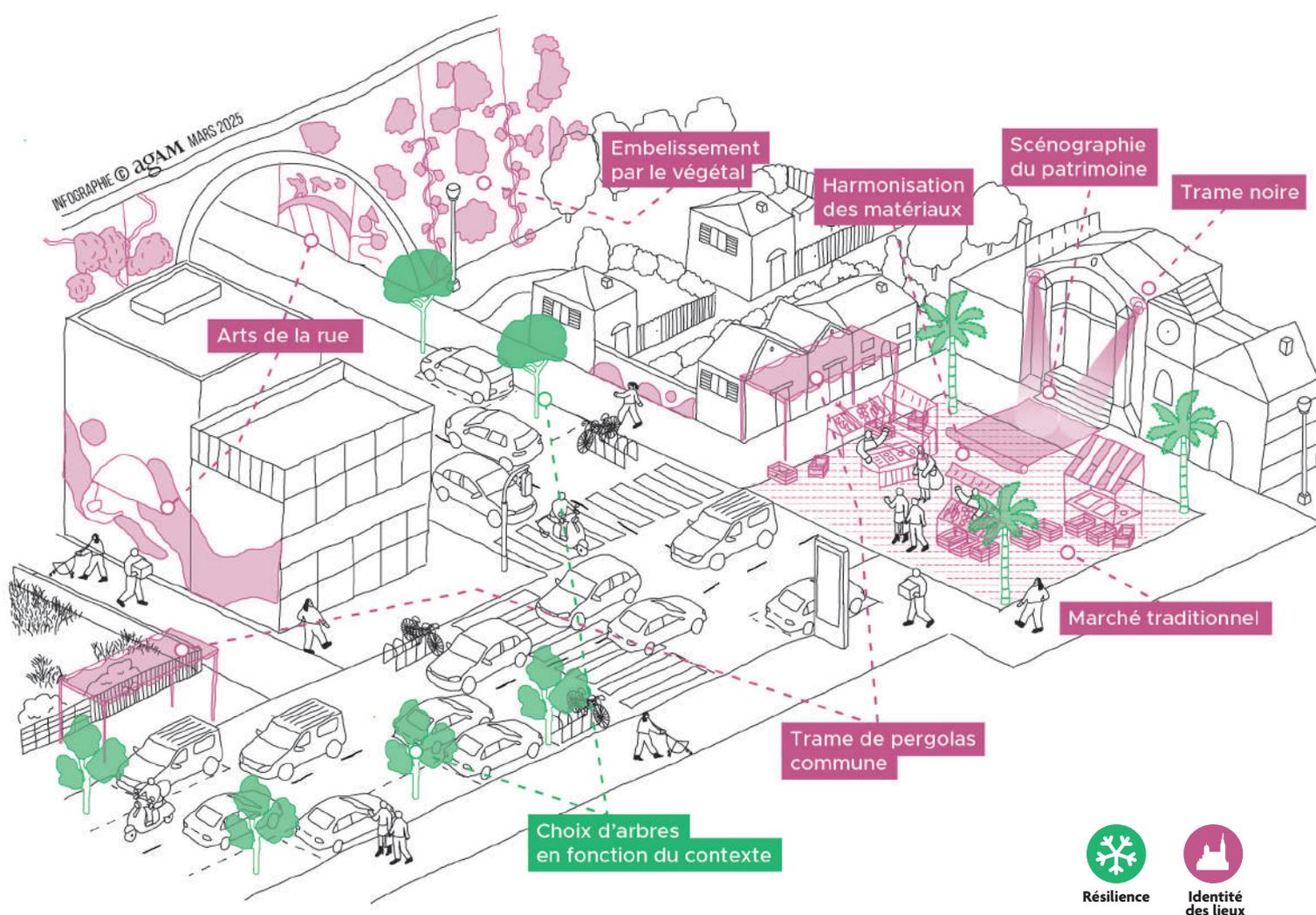
LA TRANSFORMATION « BIOCLIMATIQUE » DU BOULEVARD GARIBALDI À LYON

Passer d'une voie rapide avec ses carrefours dénivelés et chaussées imposantes, à un boulevard végétalisé avec gestion des eaux pluviales à la source, espaces confortables et sécurisés pour les modes actifs : c'est le fruit d'une volonté politique pour limiter la place de la voiture, d'un travail de co-construction associant étroitement les différents services de la Métropole, une maîtrise d'ouvrage sensibilisée à l'adaptation au changement climatique, et les riverains par une concertation régulière.



UNE MOSAÏQUE D'ESPACES EN HARMONIE

Des illustrations, exemples et références sont rapportés dans cette partie pour identifier des solutions fertiles au renforcement du sentiment d'appartenance à l'identité marseillaise. Ce sentiment accouche de la formation d'une trame commune servant de liant aux différents morceaux de Ville, elle-même obtenue par le truchement de récurrences de matériaux, d'agréments, de marqueurs architecturaux ou culturels qui en forment les bases.



“

Les espaces publics doivent penser l'articulation de petits espaces locaux et intimes avec de grands espaces ouverts et dégagés permettant les échanges tout en veillant à la mixité des influences et des cultures

”

EXEMPLES DE PROJETS DÉJÀ MIS EN ŒUVRE

CHARTRE DU PAYSAGE URBAIN – ANGERS

La Charte du Paysage Urbain de la Ville d'Angers recense, via 2 catalogues et une cartographie associée, les mobiliers urbains et revêtements de sols pouvant être installés sur l'espace public (ou ayant vocation à le devenir). Cette charte répertorie des possibilités techniques, des choix esthétiques et des solutions pratiques adaptés aux différents types de secteurs.



« LEGIBLE », UNE SIGNALÉTIQUE MULTIMODALE FAVORISANT LA MARCHÉ

Londres propose un dispositif complet d'orientation des piétons : avec ses totems affichant les périmètres accessibles en moins de 15 mn à pied et ses panneaux de guidage des piétons vers les stations, « Legible » permet de se repérer dans la ville, et de localiser les stations de métro, de vélos, et arrêts bus. Conçu avec des designers, son ambition consiste à valoriser la «marchabilité» de la ville en tant que choix de premier ordre parmi toutes les solutions qu'offre la Ville.

A consulter : <https://www.behance.net/gallery/21609421/Legible-London>

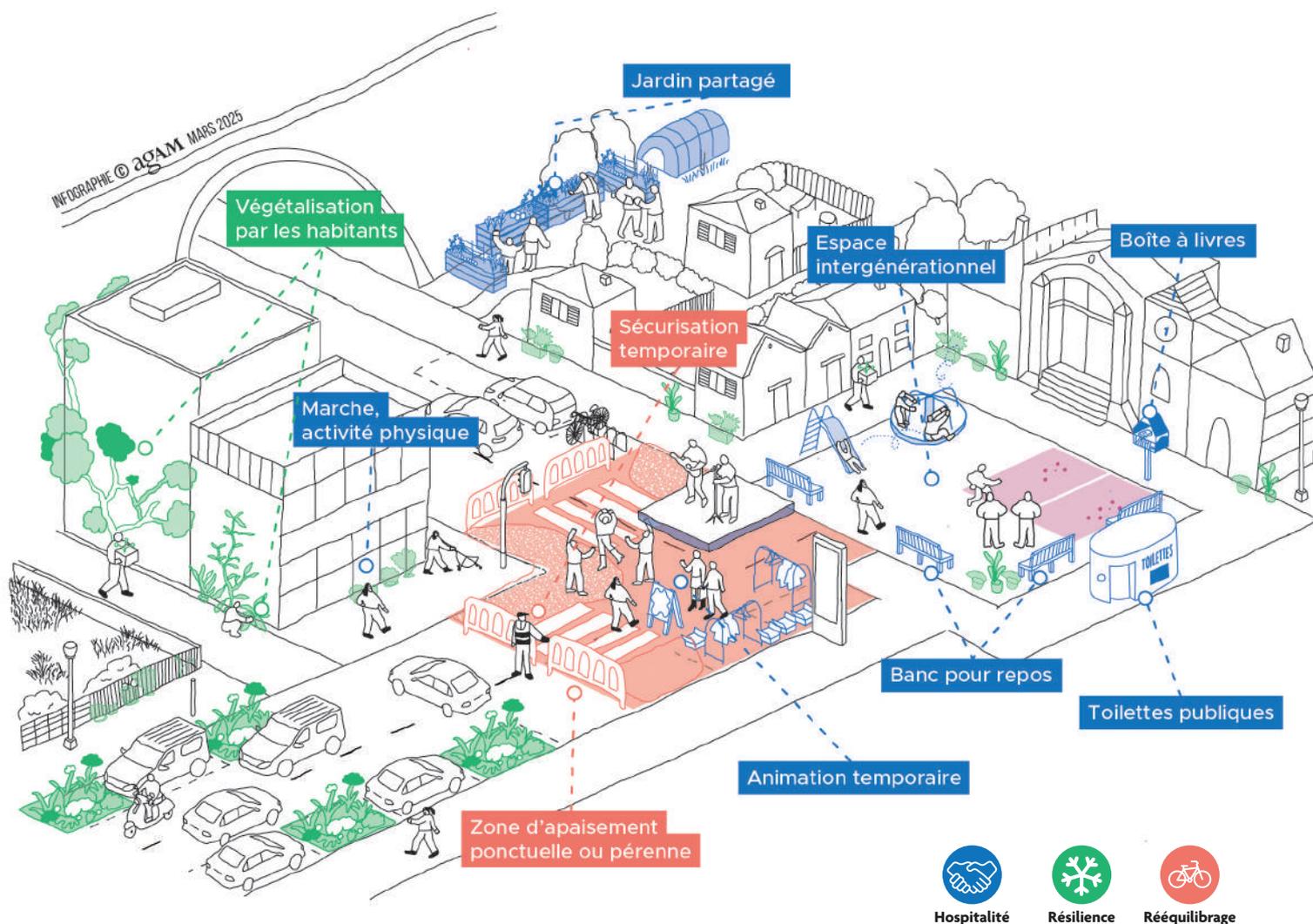
LES JEUX DE PARIS 2024 : UNE OPPORTUNITÉ D'EXPÉRIMENTER ET CAPITALISER SUR DES SOLUTIONS DE DESIGN ACTIF

L'agence Nationale de la Cohésion des Territoires a élaboré en 2021 un guide du design actif dans le cadre de l'organisation des JO 2024. Ce guide s'adresse aux collectivités et recense des méthodes et moyens pour se lancer rapidement dans la réalisation de projets de design actif incitant à «bouger plus». En intégrant ce concept dans l'aménagement urbain, les villes contribuent à créer les conditions favorables aux mobilités actives, tout en s'intégrant harmonieusement au patrimoine et dans un souci d'héritage durable des Jeux Olympiques et Paralympiques.



UN ESPACE D'INCLUSION, DE CONVIVIALITÉ ET DE FESTIVITÉ

Afin d'alimenter le programme d'inclusion de la Ville de Marseille, des illustrations, exemples et références bibliographiques sont ici exposés afin que l'éventail des usages et des publics soit élargi et ainsi mieux pris en compte comparativement aux processus actuels de fabrication des espaces publics.



“

L'espace public doit faciliter l'appropriation et le respect du bien commun, encourager la pacification des rapports sociaux, possiblement par la médiation

”

EXEMPLES DE PROJETS DÉJÀ MIS EN ŒUVRE

LE VOYAGE À NANTES

Le Voyage à Nantes est un parcours culturel et touristique qui s'étend sur 12 km et qui vient enrichir une collection permanente d'installations, temporaires ou définitives, d'œuvres, monuments remarquables ou rues historiques. L'ensemble de cette offre artistique est relié par une ligne verte tracée au sol. Ici, Le Rêve de Fitzcarraldo, sculpture en bois récupéré invitant à redéfinir la perception de l'espace public et de la nature, conçue par Henrique Oliveira, Place Graslin pour l'édition 2024.



CHANTAL DECKMYN « LIRE LA VILLE »

Ce livre est un manuel pratique structuré en 19 entrées thématiques (bancs, sols, gares, sûreté urbaine...), adossées à des préconisations non exhaustives, des recommandations, des solutions pratiques, des réflexions sémantiques, historiques ou artistiques, dont le but vise à tendre vers une pensée et une éthique des interventions dans la ville. À travers des cas concrets, il expose le bénéfice que représenterait pour tous et toutes un espace favorisant la citoyenneté, l'égalité et la solidarité.

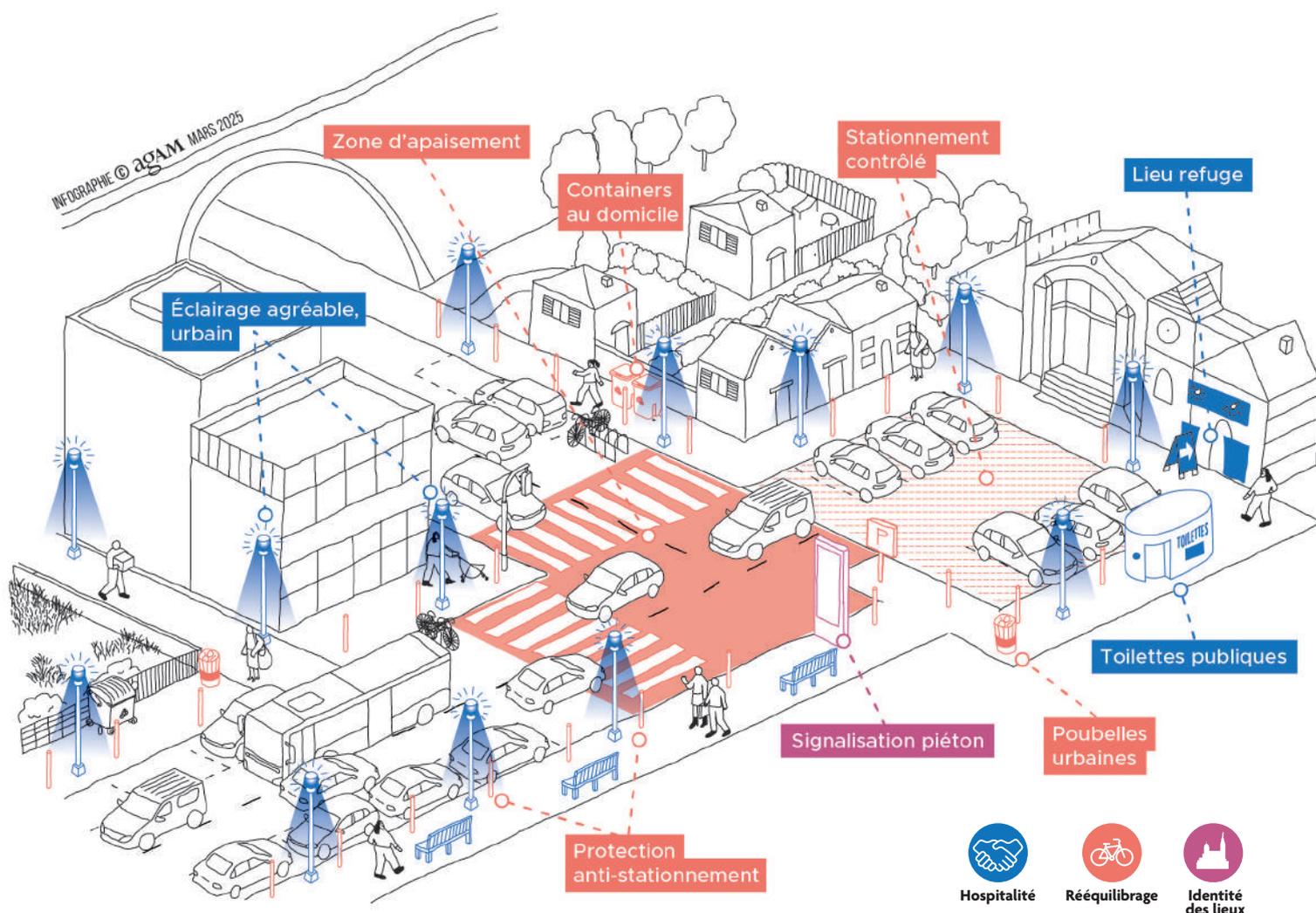
« RUES AUX ENFANTS » À PARIS : UN PROGRAMME DE PLUS DE 300 PROJETS

Pour sécuriser le chemin Domicile-Ecole et réduire la pollution de l'air et le bruit, les rues des écoles sont piétonnisées, ou pacifiées avec maintien des circulations. Les projets réalisés développent tous un vocabulaire « non routier » et une identité commune d'aménagement via : des espaces publics piétons généreux avec des sols à albédo élevé, des arceaux vélos, des assises, des marquages aux sols spécifiques et des zones de fraîcheur végétalisées.



UN ESPACE SÉCURISÉ ET PROPRE

Ici, un catalogue de méthodes et techniques est renseigné et illustré pour nourrir la réflexion sur les outils pouvant servir à la sécurité et promouvoir la propreté de l'espace public. En particulier, figure ici un ensemble de techniques et de méthodes d'aménagement telles que l'amélioration de la visibilité, de la surveillance naturelle, de la sociabilisation, de la lisibilité de l'espace (hiérarchie et structure des éléments urbains, signalétique des accès) ou encore du paysagement (éclairages)...



“ Les espaces publics doivent faciliter la présence des femmes et des enfants, la socialisation, la vie de quartier, le confort au quotidien ”

EXEMPLES DE PROJETS DÉJÀ MIS EN ŒUVRE



AVALOIR - POLLUSTOCK

Le projet Pollustock propose d'agir en amont, à l'entrée des réseaux d'eaux pluviales, pour endiguer la pollution d'origine anthropique des écosystèmes. Les paniers anti-déchets offrent une solution de filtration et de récupération des déchets (emballages, bouteilles, cannettes, résidus et granulas de chantiers...) avant qu'ils ne s'infiltrent dans les avaloirs, et par voie de conséquences, puissent se déverser dans les milieux naturels, notamment les cours d'eau, les mers et les océans.



PASSAGE SNCF PART DIEU À LYON : SCÉNOGRAPHIE D'ESPACES ANXIOGÈNES

Proposer une ville plus accueillante pour les piétons, plus inclusive pour les femmes et les enfants, c'est aussi pouvoir offrir des conditions de déplacements sécurisées. C'est plus particulièrement nécessaire et utile sous les ponts, passages anxieux où la végétation ne peut se développer pour occuper cette fonction. Une mise en scène du parcours piétons, recourant à un éclairage de couleur et une fresque murale, a été proposée par la SNCF à la Part Dieu pour répondre à cette problématique.

LES NUDGES OU LES MOBILIERS LUDIQUES : L'EXEMPLE DES POUBELLES « PÉDAGOGIQUES » DE DIJON

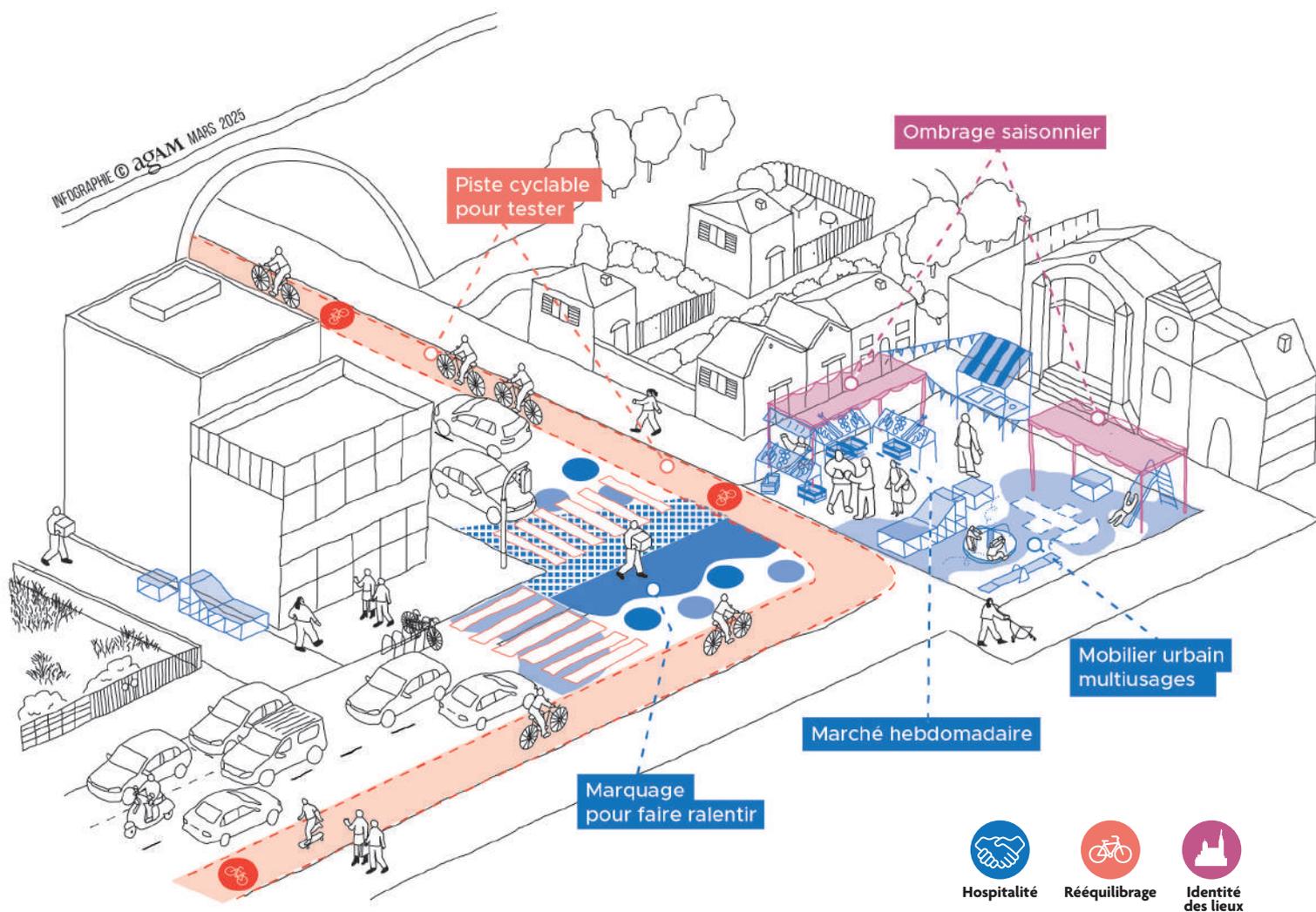
L'artiste RNST s'est emparé de la problématique de gestion et de ramassage des déchets en dessinant directement sur les conteneurs pour sensibiliser et inciter à adopter les bons gestes pour le respect des règles élémentaires de vie commune.

Ici, figure un exemple de mobilier recourant au Nudge, illustrant le pouvoir de l'art pour changer le regard d'un mobilier déprécié dans l'imaginaire collectif, tout en invitant l'utilisateur au respect du tri sélectif.



UN ESPACE DE POLYVALENCE, DE MODULARITÉ ET DE FLEXIBILITÉ

Ici, des exemples inspirants de démarches et méthodes expérimentales, flexibles et ouvertes de fabrication participative de l'espace public sont mis en avant. Ces méthodes répondent au double objectif d'offrir une place à l'utilisateur tout au long du processus de fabrication et d'atteindre un rendu qualitatif adapté à son contexte.



“ L'aménagement de l'espace public peut être un moyen de susciter de l'implication citoyenne, d'incarner un lieu d'expérimentation et de créativité ”

EXEMPLES DE PROJETS DÉJÀ MIS EN ŒUVRE

MAINTENIR DES CONTINUITÉS PIÉTONNES LORS DE CHANTIERS URBAINS : UN GUIDE CEREMA POUR LES GESTIONNAIRES DE CHANTIERS

Les chantiers neutralisent souvent des trottoirs, alors que la réglementation exige une continuité « accessible » du cheminement, et que la sécurité de tous doit être la priorité des entreprises travaux. Un guide et une formation Cerema rappellent les obligations en la matière, formule des recommandations (notamment en matière de signalétique), ou fait part de solutions comme les structures amovibles proposant des trottoirs temporaires accessibles aux PMR ou des panneaux sonores.



L'ACUPUNCTURE URBAINE DES « PETITS ESPACES PUBLICS AUTREMENT » DE MONTREUIL

Un carrefour, une placette, un trottoir, une ruelle, des recoins ou délaissés : les « petits » espaces déqualifiés du quotidien contribuent grandement à « l'habitabilité » de la ville dense. Montreuil a choisi de les valoriser par de petites « interventions », mais dans le cadre d'une programmation réfléchie à l'échelle de tout son territoire. Réalisation rapide, aménagements simples et peu onéreux, ils sont souvent ludiques, définis en concertation avec les habitants.

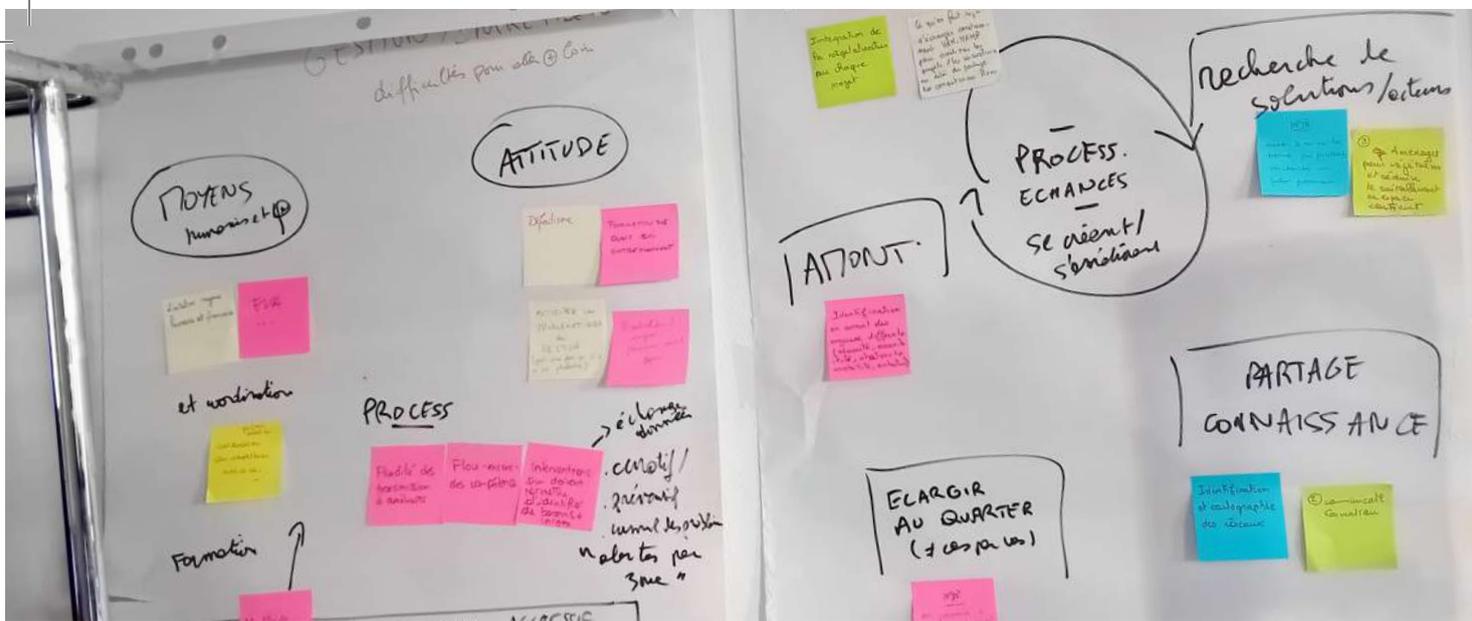
LE PROGRAMME D'URBANISME TACTIQUE « PIAZZE APERTE » À MILAN

Comment faire en sorte que les places redeviennent des lieux centraux de vie de quartier dans lesquels il fait bon vivre ? La ville de Milan a créé, pour répondre à ces enjeux, un réseau de 38 « places ouvertes » à redynamiser via des techniques participatives à faibles coûts, dites « d'urbanisme tactique », c'est-à-dire mêlant de la végétalisation, des marquages ludiques, du mobilier urbain modulable... Des événements y sont régulièrement organisés avec la participation d'usagers.



PARTIE | 2

**VERS UN GUIDE
DE L'AMÉNAGEMENT PARTAGÉ**



LE GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

La démarche du Manifeste doit permettre de mieux prendre en compte l'ensemble des enjeux spécifiques aux espaces publics marseillais, et en particulier une nouvelle méthode pour les imaginer et les transformer. Cette transformation des pratiques concerne tout autant les acteurs publics, Ville de Marseille et Métropole Aix-Marseille-Provence en particulier, mais aussi et surtout intégrer les acteurs et usagers de ces espaces, dans toute leur diversité.

Il s'agit donc de construire un véritable Discours de la Méthode, à travers un **Guide de l'aménagement partagé**. Cette seconde partie en présente les premiers jalons, qui auront vocation à être enrichis.

Le premier élément de ce guide est un schéma décrivant **la répartition des compétences** entre les deux principaux acteurs publics sur l'espace public : la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il décrit les champs de compétence respectifs, au plus près de leur description légale, mais aussi, et surtout, les espaces de travail en collaboration, tels que décrits par la Convention de coopération relative à l'exercice des compétences voirie et espaces publics en vigueur depuis janvier 2023.

Ces deux acteurs publics majeurs comprennent et font partie d'un ensemble plus vaste de porteurs de projet, d'utilisateurs et de prescripteurs, contribuant à la création d'un espace public. Cette **galaxie d'acteurs** est décrite dans un second schéma, et mise en rapport avec les différentes phases de projet – de l'initiative à la conception, la réalisation, la réglementation et les usages finaux.

L'organisation de la participation de tous ces acteurs doit désormais s'inscrire dans **un processus itératif** pour que soit introduit, dès l'amont, l'anticipation des coûts d'exploitation, soit de gestion, de maintenance ou encore d'entretien. Les usagers prennent part également au processus de réflexion, facilitant ainsi l'ajustement des contours du projet au plus proche des besoins et réciproquement, son appropriation par ceux qui en seront les premiers bénéficiaires.

Ce guide pourra être complété par des additifs précisant les outils utiles et convocables à chaque phase d'avancement du projet, afin d'enrichir la culture commune des espaces publics. Dans cette première étape de consolidation du guide, deux types d'outils, servant la phase de diagnostic, sont ici déjà détaillés, soit :

- des outils de **diagnostic factuels**, illustrés par des exemples d'indicateurs dont la construction pourra être systématisée à chaque lancement de projet, accompagnés de supports cartographiques propres à l'idéation ;
- **des outils de diagnostic sensible**, déclinés ici à travers l'exemple des balades sensibles permettant la rencontre entre les techniciens et des élus avec les usagers, pour ainsi s'imprégner du site et de ses pratiques, identifier les potentiels et dysfonctionnements, mesurer le champs des possibles.

L'ensemble de ces éléments de diagnostic pourront être croisés afin d'alimenter des fiches de suivi associées à chaque projet et mises en partage au sein des services et entre institutions.

VILLE DE MARSEILLE

REPERE DES COMPETENCES

- + Sureté publique / vidéosurveillance
- + Police de la tranquillité publique

ÉTAT

- + Police Nationale
- + Lutte contre les outrages

- + Programmation des grosses réparations et projets individualisés (par convention avec la Métropole)
- + Réglementation Stationnement, circulation, occupation espace
- + Conservation du domaine routier
- + Taxis
- + Police de la salubrité
- + Espace végétalisé d'accompagnement*
- + Arbres (certains axes, par délégation de la Métropole)
- + Mobilier urbain et végétation provisoire

COMPÉTENCES COMMUNALES

- + Terrasses / Marchés
- + Permis de végétaliser rue-jardin
- + Ecole (parvis)
- + Parcs et jardins
- + Tourisme
- + Action culturelle
- + Incendies et secours
- + Droit de préemption commerce

- + Patrimoine
- + Ravalement de façade
- + Police des enseignes commerciales
- + Eclairage ornemental (façades...)

ÉTAT

- + Patrimoine : DRAC - Architecte des bâtiments de France / sites classés

Nécessité de collaboration

- + Signalisation
- + Voirie (Aménagement, mobilier, entretien, nettoyage...)
- + Règlement de voirie
- + Grands projets (tram...)
- + Infrastructure de recharge des voitures électriques
- + Labellisation autopartage
- + Eclairage public
- + Plantation et entretien des arbres, talus, accotements...
- + Parcs et aires de stationnement
- + Plan de mobilité (compatibilité du stationnement et de la circulation)

- + Gestion des cours d'eau et inondations (désimperméabilisation)
- + Collecte des ordures
- + Transports en commun
- + Vélos, piétons - voies vertes
- + Réseaux (électricité, gaz, eau,.....)
- + Toilettes publiques

- + Urbanisme - Sites Patrimoniaux Remarquables
- + Urbanisme - Règlement de publicité

- + Urbanisme (OAP, élargissements...)
- + Lutte contre la pollution et les nuisances sonores
- + Action économique

PLANIFICATION

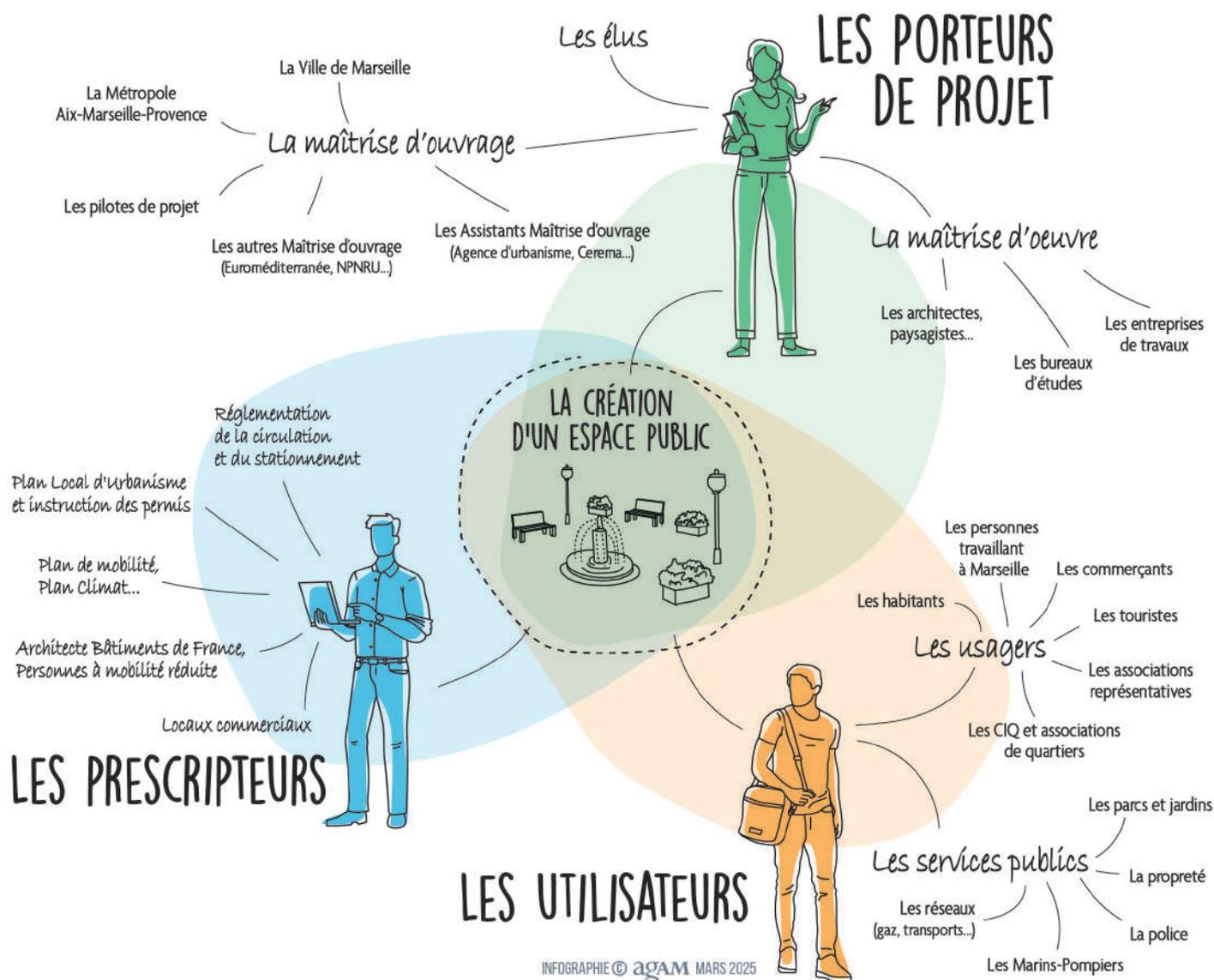
MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

ÉCOSYSTÈME DES PARTIES PRENANTES AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS MARSEILLAIS

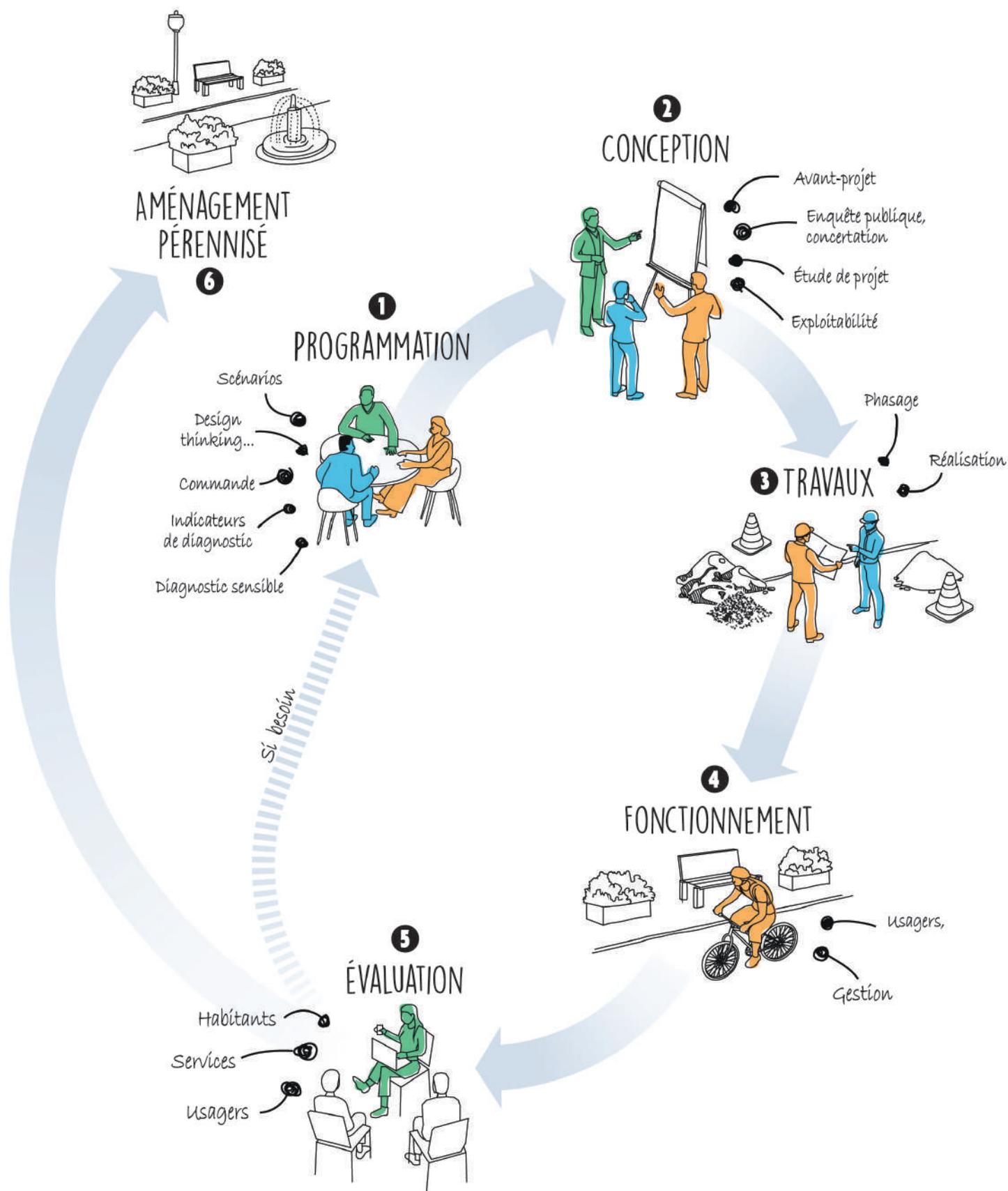
Trois types d'acteurs participent à la réflexion des espaces publics :

- **les porteurs de projet** (maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre) qui décident ou font remonter les besoins tirés du terrain et apprécient de l'opportunité d'initier une démarche de requalification ou d'aménagement de l'espace public ;
- **les prescripteurs** (ABF, SDIS), consultés et associés au projet par l'intermédiaire d'avis ou de prescriptions rendus et garants du respect des normes de sécurité, de salubrité ou d'harmonie des lieux ;
- **les utilisateurs de l'espace public** sont intégrés de manière itérative au processus de réflexion, de la

phase de programmation (phase 1) à la phase d'évaluation (phase 5) et de pérennisation (phase 6) afin de maximiser la qualité et la pertinence du projet aux réalités du terrain (usages et exploitation). La prise en compte de l'exploitabilité et de la gestion de l'espace dès l'amont facilite l'optimisation des coûts globaux du projet pour une dépense maîtrisée des deniers publics. Les coûts d'investissement sont ainsi reportés dans le processus de fabrication comparativement aux méthodes traditionnelles pour promouvoir une gestion adaptée et pérenne.



DYNAMIQUE ITÉRATIVE DE LA FABRICATION DES PROJETS D'ESPACES PUBLICS



DIAGNOSTICS DES SEPT PRÉCONISATIONS

CONSTRUIRE ET PARTAGER DE NOUVEAUX INDICATEURS

Imaginer l'espace public en prenant en compte les préconisations du Manifeste nécessite de partager des indicateurs communs et une même grille d'analyse. En ayant le même diagnostic, en partageant une même lecture des enjeux avec l'ensemble des parties prenantes, une culture commune pourra progressivement se construire.

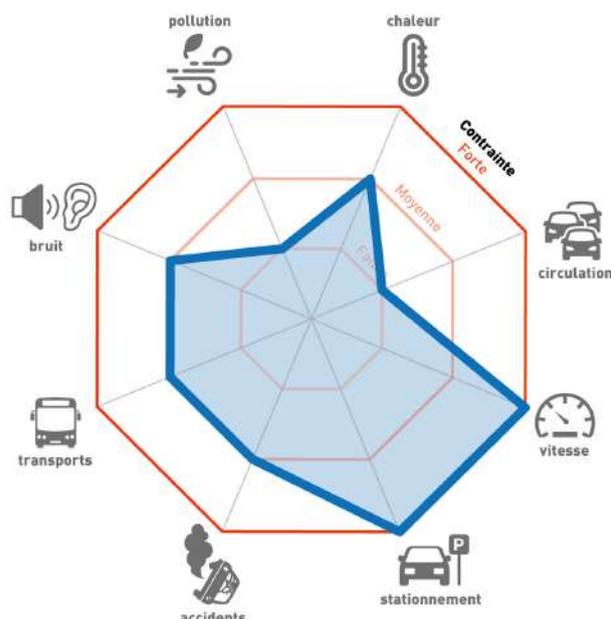
La comparaison des enjeux et des solutions pertinentes entre différents espaces publics deviendra plus aisée.

Un premier support a été testé lors de la seconde séance d'ateliers préparatoires à ce document. Ils se sont appuyés sur des indicateurs rapidement disponibles, la plupart en opendata. Une représentation « radar » a été testée, et présente l'avantage de facilement comparer les enjeux sur différents sites.

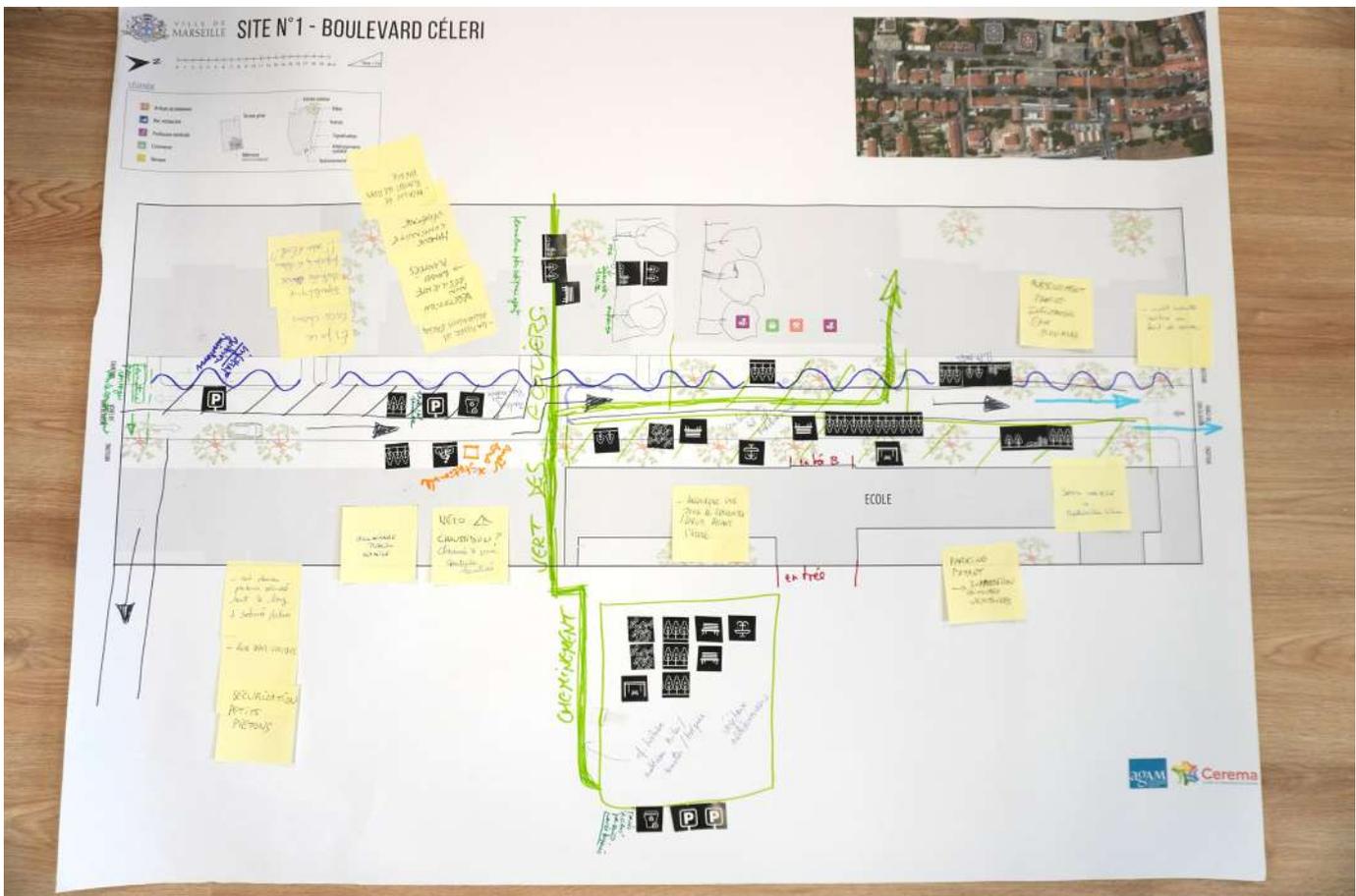
EXEMPLE D'INDICATEURS DISPONIBLES
Caractéristiques physiques (largeur, pente,...)
Températures de surface
Orientation (soleil, vent)
Exposition au bruit et aux pollutions
Desserte en transport en commun
Proximité d'aménagements cyclables
Besoin, réglementation et offre de stationnement
Circulation (quantité, vitesse, poids lourds, réglementation...)
Accidents de la route, en particulier piétons et cyclistes
Proximité d'équipements (écoles, maisons de retraites, commerces...) et de bâtiments patrimoniaux
Repérage des plantations et qualité
Inscription dans les schémas (PLU, Plan de mobilité, SPR, Trame verte et bleue...)
Besoins de livraison
Imperméabilisation des matériaux, pluviométrie
Contexte bâti (hauteur, transparence au vent, activité au rez-de-chaussée...)

EXEMPLE D'INDICATEURS À CONSTRUIRE / RECHERCHE D'INDICATEURS
Réseaux souterrains
Indice d'exposition solaire
Pourcentage de l'espace attribué à la voiture
Signalements « Allo Mairie » / « Engagés au quotidien »
Mobilier urbain
Éclairage, trame noire

EXEMPLE DE DIAGNOSTIC « RADAR » ACCOMPAGNANT L'ATELIER 2



EXEMPLE DE CARTES DE DIAGNOSTIC, SUPPORT DE CO-CONSTRUCTION



APPROCHE SENSIBLE, EN MOUVEMENT ET ANCRÉE AU LIEU

Cette approche crée les conditions d'ouverture et d'action en invitant les techniciens et les élus à re-découvrir un espace public d'un point de vue « usager ». Elle enclenche une dynamique positive entre les différents acteurs impliqués et les incite à co-construire un constat partagé basé sur l'expérience, en complétant des fonctions et expertises propre à chacun.

En amont du lancement d'un projet, un diagnostic sensible, partagé entre l'ensemble des équipes et acteurs qui auront à intervenir sur l'espace public, permet de comprendre les usages de l'espace, les pratiques quotidiennes, les dynamiques spécifiques.

Cette étape permet de gagner un temps précieux sur le partage d'une vision commune, et donc la définition d'éléments de programme. Elle enrichit l'analyse du site sur des champs thématiques qu'il est important de compléter par la perception et l'observation, comme l'ambiance du lieu (sûreté, esthétique...), son insertion paysagère et patrimoniale, le confort thermique...

Les regards et ressentis croisés contribuent ainsi à enrichir le diagnostic « technique » et à ouvrir le champ des possibles pour le projet. Des livrets types pour les diagnostics sensibles des futurs projets Marseillais pourraient être prototypés pour faciliter le recours plus systématique à cet outil.

DIAGNOSTIC SENSIBLE : MODE D'EMPLOI

EN AMONT :

- préciser le commanditaire du diagnostic, qui porte l'organisation, la communication et la réalisation/diffusion de la synthèse ;
- définir le périmètre et l'intention du diagnostic sensible : planification, gestion et entretien, projet de court / moyen terme, phase conception, phase travaux, en rapport avec une problématique d'usage bien spécifique... ;
- prévoir une demi-journée sur site (salle à proximité, accueil café...);
- faire des groupes de 10/12 personnes au maximum, prévoir plusieurs déambulations dans le même créneau si plus de participants ;
- préparer et tester in situ un (ou plusieurs) parcours de balade sur l'espace projet, en l'élargissant aux périphéries ;
- préparer un livret / protocole d'observation pour les participants, comprenant une approche sensorielle et, éventuellement, des approches thématiques.

ORGANISATION DU JOUR J :

- présentation de la démarche et du projet, du principe du diagnostic sensible, du livret, des différents temps et du parcours ;
- tour de table des participants ;
- parcours (1h – 1h30) avec 4 à 6 points d'arrêts avec, à chacun, la saisie des pages du livret ;
- débriefing collectif (1h), si possible en salle :
 - mise en commun des ressentis et des idées à conserver – prise de parole de 2 minutes par participant ;
 - aller plus loin, en fonction de l'intention et des objectifs du diagnostic sur la co-construction d'une vision partagée. Par exemple, en sous-groupes de 6/8, travailler sur tout ou partie des 7 préconisations issues du manifeste ou sur des sous-espaces spécifiques « ce que je garde », « ce que je supprime », « ce que je transforme », « ce que je crée ».

A POSTERIORI :

- Diffusion de la synthèse (si possible cartographiée) et partage des suites du projet

EXEMPLE D'OUTILS DE BALADE SENSIBLE



Balade sensible :
méthodologie et exemple
de Narbonne Plage



Balade sensible :
kit méthodologique



Exemple de livret pour les participants au diagnostic sensible (préparation de l'itinéraire avec les points d'arrêts)

BALADE URBAINE

projet de rénovation du centre-ville de Toulon

1 Place de la Visitation
Maison de Projets

Point de RDV
Maison de Projets Toulon

2 Rue Vincent Courdouan
Rue Mairaud

4 Rue Garibaldi

3 Place Armand Vallée

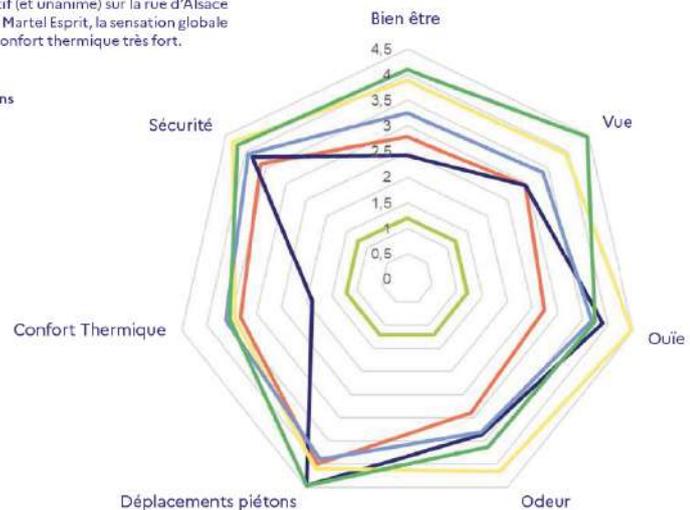
Comparaison des différentes stations des balades sensibles

1.2.2 LA SYNTHÈSE DES SESSIONS D'OBSERVATION ET DES BALADES SENSIBLES

Lors des balades sensibles des 26 juin et 12 juillet 2023 (22 participants), le ressenti global le plus positif porte sur la place Perrin et la rue Calmette et Guérin, et le plus négatif (et unanime) sur la rue d'Alsace et les passages. Pour la place la place Martel Esprit, la sensation globale de bien-être est entachée par un inconfort thermique très fort.

Comparaison des différentes stations de balade sensible

- Hoche
- Martel Esprit
- Alsace et passages
- Calmette et Guérin
- Laik
- Perrin



Accompagnement Citerma - Métropole Toulon Provence Méditerranée
Prise en compte de la surchauffe urbaine dans le réaménagement d'espaces publics

14/23

BIBLIOGRAPHIE



Rue commune

Ademe, Richez Associés, Franck Boutté consultants, Léonard
Guide en ligne



Mobilité dans le centre-ville de Marseille

Agam - Septembre 2017



Carnets espace public

Agam - Juin 2021



REGARDS N°80 Consommation d'espace, meilleure trajectoire

Agam - Juillet 2023



Guide du design actif

L'Agence Nationale de la Cohésion
des Territoires
Document en ligne



Une voirie pour tous

Cerema
Fiches en ligne



Le stationnement sur l'espace public

Cerema - Dossier en ligne



Réseau des Référents accessibilité des villes inclusives

Cerema - Dossier en ligne

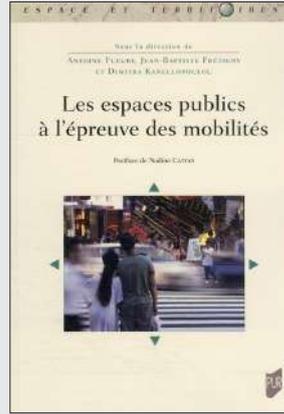


Coût global des espaces publics

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
Etude en ligne



Notion en débat : les communs
Daniela FESTA, Mélanie DULONG DE ROSNAY et Diego MIRALLES BUIL
Géo Confluences - Juin 2018



Espaces publics
Antoine FLEURY et Jean-Baptiste FRÉTIGNY
sur MobiDic, dictionnaire des mobilités en ligne - Juillet 2023



Viellir en ville : comment la ville s'adapte
FNAU - Octobre 2021



Climat et ville : la place de l'écologie
GREC SUD
Article en ligne



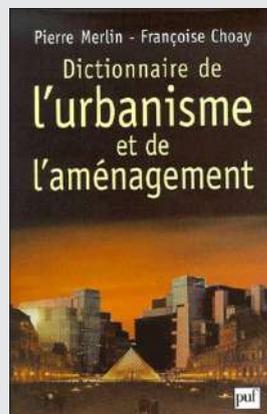
Quelle place pour les enfants dans les espaces publics et la nature ?
HCFEA - Article en ligne, Octobre 2024



Intercommunalité-Métropole d'AMP
INSEE - Février 2025



Approche tactique pour aménager les espaces publics autrement
Institut Paris Region & ADEME
Novembre 2024



Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement - 3e édition
Pierre MERLIN et Françoise CHOAY
PUF - 2010



Forçage radiatif : définition, origines et impact sur le climat
You Matter
PUF - Mars 2024



VILLE DE
MARSEILLE

Document réalisé par l'Agam et le Cerema. © Conception graphique Agam - Mars 2025